

COLLECTION DES RAPPORTS

LES PROBLEMES DE LOGEMENT DES SALARIES AFFECTENT 40% DES ENTREPRISES

Etude réalisée à la demande du MEDEF
(Mouvement des entreprises de France)

Mélanie BABÈS
Régis BIGOT
Sandra HOIBIAN

■ AVRIL 2012



DÉPARTEMENT CONDITIONS DE VIE ET ASPIRATIONS

Etude réalisée à la demande du MEDEF (Mouvement des entreprises de France).

Le département « Conditions de vie et Aspirations des Français » est composé de :
Mélanie Babès, Régis Bigot, Patricia Crouette, Émilie Daudey, Isabelle Delakian, Sandra Hoibian
et Jörg Müller

CRÉDOC

Sommaire

AVANT-PROPOS	5
1. Dispositif d'enquête	5
2. Méthodologie	6
NOTE DE SYNTHÈSE.....	7
I. DEUX ETABLISSEMENTS SUR CINQ SONT AFFECTES PAR LES DIFFICULTES DE LOGEMENT DE LEURS SALARIES	11
1. La prise de conscience par les entreprises des problèmes de logement des salariés	11
2. Des situations de plus en plus fréquentes	17
3. 27% des établissements estiment que certains de leurs salariés habitent trop loin de leur lieu de travail	19
4. Les difficultés de logement des salariés affectent 40% des établissements.....	23
II. LOGEMENT DES SALARIES ET CHOIX DE LOCALISATION DE L'ETABLISSEMENT	27
1. Pour choisir la localisation de leur établissement, 48% des dirigeants tiennent compte du temps de transport des salariés pour aller de leur domicile à leur travail	27
2. Seuls 3% des établissements sont incités à changer de localisation pour limiter les difficultés de leurs salariés.....	29
III. LES POLITIQUES D'ENTREPRISE POUR LE LOGEMENT DES SALARIES.....	31
1. 58% des établissements considèrent que la question du logement de leurs salariés est importante.....	31
2. 27% des établissements intègrent la question du logement dans leur réflexion en termes de gestion des ressources humaines	34
3. 25% ont recours aux dispositifs d'Action Logement.....	36
a. <i>Le Prêt à l'acquisition ou à la construction est le plus utilisé.....</i>	<i>36</i>
b. <i>Les dispositifs d'Action Logement sont jugés utiles.....</i>	<i>37</i>
c. <i>Satisfaction à l'égard des dispositifs mis en place par Action Logement.....</i>	<i>39</i>
4. 35% des établissements mettent en place des actions spécifiques pour aider les salariés.....	42
IV. L'IMPLICATION DES ETABLISSEMENTS DANS LES POLITIQUES LOCALES DE L'HABITAT.....	45
1. Une méconnaissance des outils de programmation pour l'aménagement de l'habitat ...	45
2. 73% des établissements pensent que les collectivités locales peuvent les aider à résoudre les problèmes de logement de leurs salariés	47
3. Les entreprises souhaiteraient être associées à l'élaboration des PLH ou des PLU.....	49
4. 25% des établissements prêts à s'investir dans la préparation d'un PLH ou PLU	50
ANNEXE 1 : CARACTERISTIQUES DES ETABLISSEMENTS	53
ANNEXE 2 : TABLEAUX DETAILLES COMPLEMENTAIRES	57
ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE.....	71

Avant-propos

1. Dispositif d'enquête

Le MEDEF (Mouvement des entreprises de France) a demandé au CRÉDOC de conduire plusieurs investigations sur les problèmes de logement rencontrés par les salariés et leurs répercussions sur l'emploi, la mobilité professionnelle des salariés et la compétitivité des entreprises. Ce travail s'est déroulé en trois temps :

1. Une **synthèse des travaux d'étude et de recherche** portant sur les relations entre le marché du travail et le marché du logement¹. Cette revue de la littérature a montré l'importance grandissante du logement dans les décisions micro-économiques des ménages. Le poids croissant des dépenses de logement dans leur budget et les difficultés à trouver une habitation adaptée à leur situation personnelle ou familiale conduisent de plus en plus souvent nos concitoyens à effectuer des arbitrages en défaveur de la sphère professionnelle, avec des risques, si la situation perdure, de rigidification du marché du travail et d'une économie moins efficiente, moins créatrice d'emplois.
2. Une **enquête auprès de la population** menée au début 2011 en face à face auprès de 2006 personnes représentatives de la population a permis de révéler l'ampleur du phénomène : 70% des salariés déclarent qu'ils refuseraient un emploi meilleur que celui qu'ils occupent actuellement si cela devait occasionner un surcoût financier en terme de logement ; au cours des 5 dernières années, 500 000 demandeurs d'emploi ont refusé un travail pour une question liée au logement². Les chômeurs et actifs en recherche d'emploi supportent d'importantes charges de logement et sont contraints de s'éloigner des pôles urbains pourvoyeurs d'emplois. La hausse des prix de l'immobilier incite les ménages à ne pas déménager pour ne pas supporter de plus lourdes charges de logement.
3. Le présent document propose un troisième volet d'étude consistant en **une enquête auprès des dirigeants d'entreprises** afin d'évaluer 1) l'impact des difficultés de logement des salariés sur les établissements et 2) les dispositifs mis en place (ou non) par les directions des ressources humaines pour faciliter les conditions de logement des salariés.

¹ Régis Bigot, *Les répercussions directes et indirectes de la crise du logement sur l'emploi*, Collection des rapports du CREDOC, n° 273, mars 2011, www.credoc.fr/pdf/Rapp/R273.pdf

² Régis Bigot et Sandra Hoibian, *La mobilité professionnelle bridée par les problèmes de logement*, Collection des rapports du CREDOC, n°274, juillet 2011, www.credoc.fr/pdf/Rapp/R274.pdf

2. Méthodologie

Les résultats de l'enquête présentée dans ce document reposent sur l'interrogation par téléphone d'un échantillon de 1 516 établissements présents sur le territoire métropolitain, en décembre 2011, auprès de **la personne en charge des ressources humaines dans l'établissement** (DRH, dirigeant pour les petites structures, responsable administratif, etc.).

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique... L'établissement — plutôt que l'entreprise — constitue donc le niveau le plus adapté pour évaluer les besoins des salariés et les questions liées aux ressources humaines.

Sur les 5 millions d'établissements métropolitains, les structures ne comportant aucun salarié (64% des établissements mais 0% des salariés) ont été exclues du champ de l'étude. Au total, le champ de l'enquête porte donc sur près de 2 millions³ d'établissements qui emploient l'ensemble des 22 millions de salariés français. Pour disposer de résultats dans les grandes structures — qui représentent moins de 1% des établissements mais 38% des salariés —, nous avons mis en place un **échantillon raisonné** qui sur-représente les établissements de grande taille et qui sous-représente les petits établissements. Des quotas par secteur d'activité et régions ont également été fixés. Un redressement statistique des résultats a ensuite été effectué, permettant de redonner à chacun des types d'établissements son poids réel dans l'ensemble des établissements.

La répartition des établissements en France selon les effectifs salariés

	Nombre d'établissements	Nombre de salariés	Échantillon (nombre d'établissements interrogés)
0 salarié	64%	0%	
1 à 9 salariés	29%	19%	453
10 à 199 salariés	7%	43%	526
200 salariés et plus	0,3%	38%	537
Total	100%	100%	1516

Source : données Clap INSEE et calculs CRÉDOC à partir des fichiers Siren
Lecture : les établissements de plus de 200 salariés représentent 0,3% des établissements mais 38% des salariés

Note : dans le rapport, les chiffres entre parenthèse sont à considérer avec précaution, ils reposent sur des effectifs faibles (moins de 30 répondants).

³ Source données Clap, INSEE au 31 décembre 2009, champ : ensemble des activités.

Note de synthèse

La hausse continue des prix de l'immobilier depuis quinze ans fragilise de plus en plus de ménages français. Ces difficultés commencent à retentir sur la bonne marche des entreprises. Un établissement sur quatre signale que les problèmes de logement des salariés compliquent le recrutement, un sur cinq évoque des freins à la mobilité interne, etc. Au total, 40% des établissements sont affectés par les difficultés de logement de leurs salariés. Les entreprises situées dans les zones en tension (région parisienne et Paca) et les grands établissements sont les plus touchés par le phénomène.

Certains recourent aux dispositifs d'Action Logement, d'autres ont mis en place des actions spécifiques pour remédier à cette situation. Mais une partie des entreprises reste sans solution. Les petits établissements en particulier, faute de moyens, ont plus de mal à proposer des aides à leurs salariés.

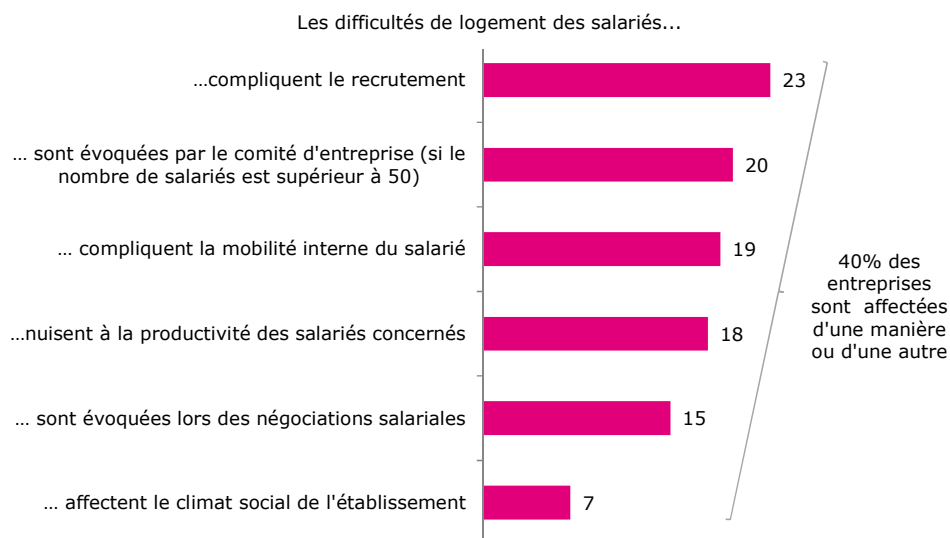
L'enquête montre que les entreprises attendent beaucoup des élus locaux et des collectivités locales sur ces sujets. 25% se disent même prêtes à collaborer avec les pouvoirs publics en s'investissant dans la préparation d'un programme local de l'habitat ou d'un plan local d'urbanisme.

Deux établissements sur cinq affectés par les problèmes de logement de leurs salariés

De récents travaux du CRÉDOC ont mis en lumière les effets de l'augmentation des prix du logement sur la vie professionnelle de nos concitoyens. Nombreux sont contraints de s'éloigner des centres d'emploi pour accéder à des logements plus abordables. La mobilité professionnelle est ralentie car les ménages hésitent à déménager pour éviter une hausse de leurs dépenses de logement (frais d'agence et de mutation, nouveau logement trop cher, etc.). Les entreprises aussi, de leur côté, confirment l'émergence de cette problématique : plus d'une

structure sur quatre (27%) constate que certains salariés habitent trop loin de l'entreprise et 19% signalent que des membres de leur personnel rencontrent des soucis de logement. Ces problèmes commencent même à faire irruption dans le quotidien des entreprises. 23% des établissements font ainsi état de difficultés de recrutement liées à la crise du logement. 20% des comités d'entreprises mettent ce sujet à l'ordre du jour. Et un établissement sur cinq se plaint de ne pas réussir à gérer la mobilité interne de salariés. Au total, deux établissements sur cinq sont affectés par les problèmes de logement de leurs salariés.

Les difficultés de logement des salariés retentissent sur 2 entreprises sur 5 (en%)



Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

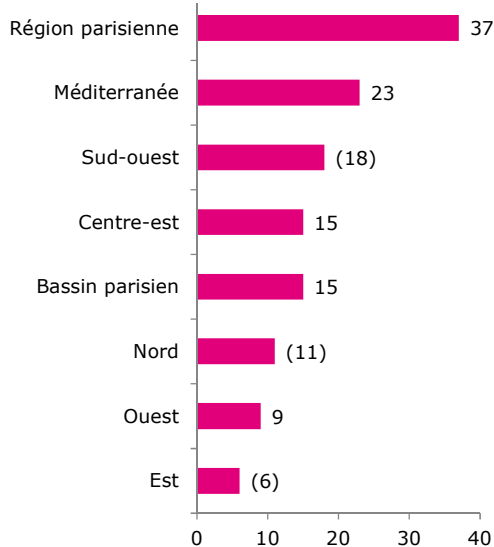
Lecture : 23% des établissements pensent que les difficultés de logement de leurs salariés compliquent le recrutement.

Les grandes entreprises, les établissements en région parisienne et en région PACA sont les plus touchés

Si les grands établissements (plus de 200 salariés) représentent moins de 1% des établissements en France, ils emploient 38% des salariés. Structurellement, les grandes entreprises sont donc en première ligne des problèmes de logement. Rappelons aussi que sept grandes entreprises sur dix sont situées dans de grandes agglomérations. Ces deux caractéristiques expliquent que 43% des grandes entreprises signalent des salariés en prise avec des problèmes de logement et 55% déplorent que certains de leurs salariés supportent des temps de trajet trop longs. Et ce, alors même que les grandes structures sont particulièrement attentives, au moment de leur implantation, à la proximité des moyens de transport (64% en font le principal critère d'implantation). Les établissements situés en région parisienne et en Méditerranée sont aussi nombreux à témoigner des problèmes que posent les tensions de l'immobilier dans leur région.

Région parisienne et Méditerranée au cœur de la tourmente

Proportion d'établissements estimant que certains de leurs salariés ont des difficultés à se loger (en%)



Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 37% des établissements situés en région parisienne indiquent que certains de leurs salariés ont des difficultés à se loger.

Les entreprises ont surtout à l'esprit les difficultés des jeunes, des intérimaires et des familles monoparentales

Du point de vue des dirigeants d'entreprise, les problèmes de logement concernent surtout certaines catégories de personnel : les jeunes salariés, les intérimaires, les travailleurs saisonniers ainsi que les familles monoparentales sont vus comme les principales victimes de l'augmentation des prix de l'immobilier. Très peu d'entreprises pensent que les « salariés à haut potentiel » rencontrent des problèmes de logement. Pourtant, petit à petit, les effets de la crise du logement se diffusent dans toute la société. L'enquête « Conditions de vie et Aspirations » du CRÉDOC indique par exemple qu'aujourd'hui, 41% des professions intermédiaires, 42% des classes moyennes (revenus compris entre 1200 et 2600 euros), 44% des couples avec enfants font part de charges de logement lourdes à assumer. Et 71% des cadres et des hauts salaires déclarent qu'ils refuseraient une opportunité professionnelle si elle devait occasionner un déménagement.

Les établissements commencent à prendre en compte ces difficultés

27% des établissements déclarent intégrer les conditions de logement de leur personnel dans leur réflexion en matière de ressources humaines. Cette préoccupation est moins prégnante que les enjeux ayant trait à la formation (83% des établissements s'en préoccupent), à la mutuelle santé (61%), ou aux compléments retraites (56%). Mais elle est évoquée presque aussi souvent que l'épargne salariale (36%). Et dans les grandes entreprises, les conditions de logement des salariés font partie des sujets de préoccupation de près d'un établissement sur deux (49% exactement).

Concrètement, 25% des établissements choisissent de recourir aux dispositifs proposés par Action Logement et 35% mettent en place des actions spécifiques à leur entreprise.

Les prêts à l'acquisition ou à la construction sont les services d'Action Logement les plus sollicités (14% des établissements), suivis des offres de logement locatifs (12%) et des avances Loca-pass (qui consistent à avancer le dépôt de garantie demandé par le bailleur à l'entrée du logement, 9%). Les différents dispositifs d'Action Logement sont très bien perçus : plus de 7 établissements sur 10 considèrent qu'ils sont utiles. Et 70% des établissements dont les salariés ont bénéficié d'Action Logement se montrent satisfaits.

Indépendamment d'Action Logement, les entreprises prennent des initiatives variées : 21% déclarent mettre à disposition de leur personnel des documents d'information sur le logement et les aides existantes, 10% fournissent à leurs salariés des aides financières pour le logement. Les autres types d'aide sont plus rares : 8% des établissements offrent une assistance sociale directe aux salariés et 6% proposent à leur personnel des logements dont l'entreprise est propriétaire.

Au total, en additionnant les actions spécifiques des entreprises avec le recours aux dispositifs mis en place par Action

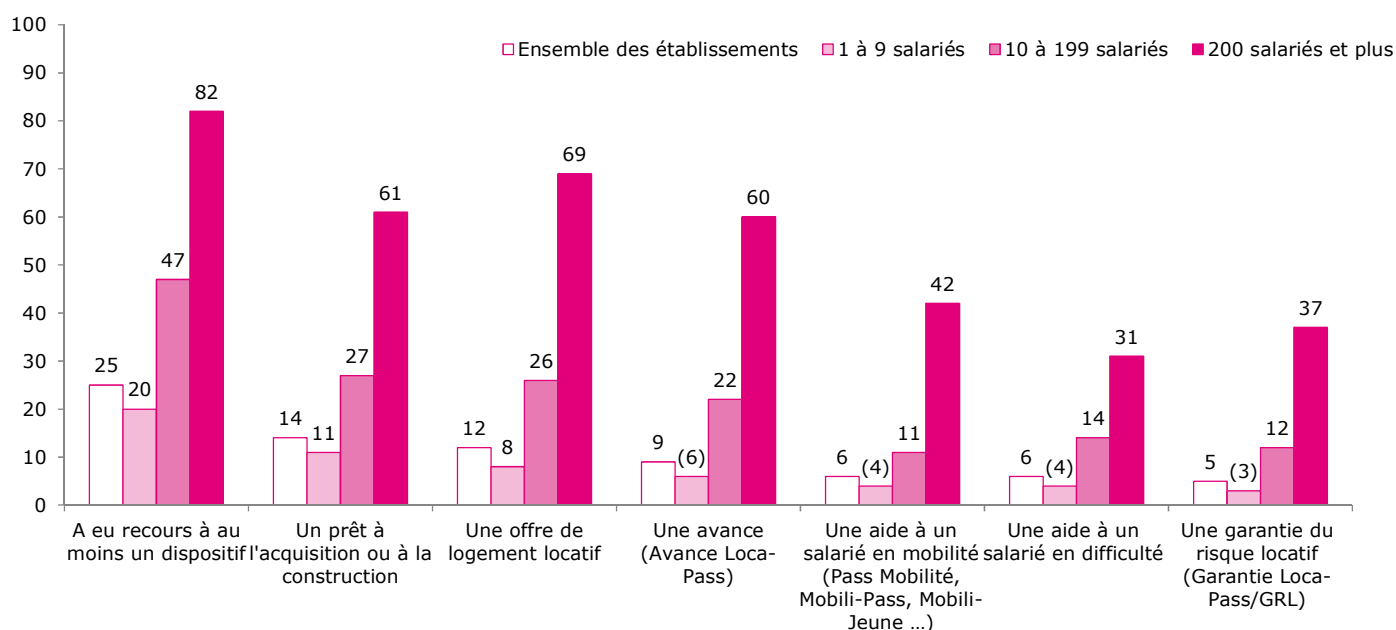
Logement, on dénombre 45% des établissements mobilisés concrètement autour de ce problème.

Les petites structures sont plus en peine

La situation varie beaucoup entre les petits établissements (20% d'entre eux indiquent que leurs salariés ont eu recours à Action Logement, 30% ont mis en place des actions spécifiques) et les structures de plus de 200 salariés très investies sur le sujet (respectivement 82% et 81%). Ces différences tiennent d'une part à l'absence de moyens financiers et humains suffisants pour s'occuper de ces problèmes dans les petites unités. Elles s'expliquent aussi vraisemblablement par un effet de territoire : les grands établissements se situent souvent à proximité des grands centres urbains, qui sont souvent des zones en tension immobilière où les difficultés de logement se font davantage sentir. On peut encore imaginer que les établissements de moins de 20 salariés, qui n'abondent plus à Action Logement depuis 2006, ne savent pas forcément que leurs salariés peuvent malgré tout bénéficier des différents services proposés par Action Logement.

Le recours à Action Logement varie beaucoup selon la taille de la structure

Au cours des 12 derniers mois, certains de vos salariés ont-ils bénéficié des aides suivantes mises en œuvre par Action Logement (en%)



Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011

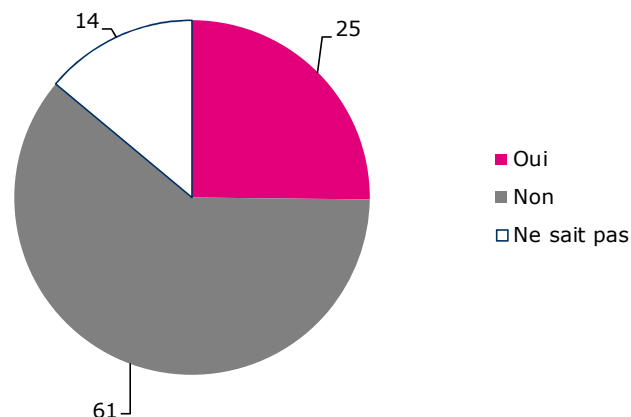
Lecture : 82% des établissements de plus de 200 salariés déclarent que certains de leurs salariés ont bénéficié d'un dispositif d'action logement au cours des 12 derniers mois.

25% des établissements se disent prêts à s'investir dans la préparation d'un PLH ou d'un PLU

Alors que règne, dans la population en général, une relative défiance dans la capacité d'action du politique, 73% des entreprises estiment que les collectivités locales peuvent les aider à résoudre les problèmes de logement de leurs salariés. 69% des établissements souhaiteraient même que les entreprises soient associées à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) qui fixent les grandes lignes de l'urbanisme au niveau d'un territoire (implantation des logements, des activités économiques, des transports, etc.). Et 25% des établissements se disent prêts à dégager du temps pour s'investir dans l'élaboration de ces programmes.

Un établissement sur quatre prêt à participer aux PLH ou aux PLU

Est-ce que votre établissement serait prêt à s'investir pour la préparation d'un programme local de l'habitat ou d'un plan local d'urbanisme ?



Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 25% des établissements seraient prêts à s'investir dans la préparation d'un PLH ou d'un PLU.

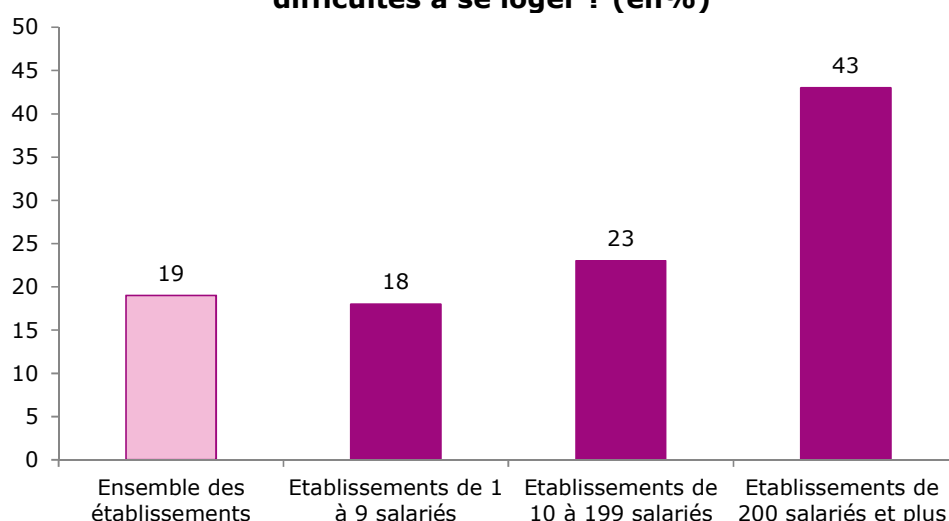
I. Deux établissements sur cinq sont affectés par les difficultés de logement de leurs salariés

1. La prise de conscience par les entreprises des problèmes de logement des salariés

Nos concitoyens sont en prise avec de nombreux problèmes de logement : difficultés à assumer la charge financière, peine à trouver un logis adapté à sa situation familiale, mal logement, manque de confort de l'habitation...⁴. A tel point qu'aujourd'hui, les difficultés de logement de la population se répercutent de plus en plus sur les entreprises. Une étude récente du CRÉDOC pour le MEDEF a montré l'impact de la crise du logement sur l'emploi⁵ : les actifs sont de plus en plus contraints de s'éloigner des centres-villes et des centres d'emploi et, au cours des cinq dernières années, on peut estimer que 2 millions de personnes en âge de travailler ont refusé des opportunités professionnelles pour ne pas avoir à assumer le surcroît de dépenses liées au logement (nouveau logement trop cher, risque de moins-value sur la revente de l'ancien logement, frais de déménagement, etc.).

Cette nouvelle enquête auprès des entreprises confirme le diagnostic : 19% des dirigeants d'établissement indiquent spontanément que certains de leurs salariés éprouvent des difficultés à se loger (nous verrons par la suite que la proportion d'établissements impactés par les problèmes de logement des salariés s'élève, en réalité, à 40% lorsqu'on aborde en détail toutes les répercussions possibles, cf. p. 23). Cette proportion augmente très nettement avec la taille de l'établissement pour atteindre 43% dans les structures de 200 salariés ou plus.

Graphique 1 – Avez-vous le sentiment que certains salariés de votre établissement ont des difficultés à se loger ? (en%)



Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 19% des établissements estiment que certains de leurs salariés éprouvent des difficultés à se loger.

⁴ Voir par exemple Régis Bigot, Sandra Hoibian, *Les difficultés des Français face au logement*, Cahier de recherche n° 265, CRÉDOC, décembre 2009, <http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C265.pdf>

⁵ Régis Bigot, Sandra Hoibian, *La mobilité professionnelle bridée par les problèmes de logement*, Collection des rapports n° 274, étude réalisée pour le MEDEF, CRÉDOC, Juillet 2011, <http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R274.pdf>

Trois raisons peuvent expliquer que les grands établissements perçoivent plus souvent les difficultés de logement de leurs salariés :

- Un effet de structure : mécaniquement, plus la taille de l'entreprise augmente et plus le nombre de salariés potentiellement concernés par les problèmes de logement est important.
- L'existence d'un service des ressources humaines dans les grandes structures — voire, dans certains cas la mise en place d'un service d'aide au logement des salariés — favorise le repérage de ces situations.
- Un effet de localisation : les entreprises de grande taille se situent géographiquement dans les zones les plus denses. Le Tableau 1 décrit la répartition des établissements sur le territoire en fonction de leur taille. 69% des établissements de 200 salariés et plus se situent dans des communes de plus de 100 000 habitants (unité urbaine de Paris comprise) contre 45% des petits établissements et 46% au niveau national. Or ces agglomérations à forte densité de population sont souvent des zones en tension⁶ dans lesquelles l'accès au logement est rendu difficile par les contraintes d'espace et par le niveau des prix⁷.

Tableau 1 - Taille des établissements selon leur localisation géographique (en %)

	Ensemble des établissements	1 à 9 salariés	10 à 199 salariés	200 salariés et plus
Commune rurale	15	15	12	(5)
2 à 20 000 habitants	23	24	19	10
20 à 100 000 habitants	16	16	17	16
100 000 habitants et plus	29	28	35	40
Unité urbaine de Paris	17	17	17	29
Région parisienne	19	19	18	30
Bassin parisien	17	17	14	16
Nord	5	(5)	5	6
Est	8	8	7	6
Ouest	13	13	15	11
Sud-Ouest	12	11	17	11
Centre- Est	13	13	12	11
Méditerranée	14	14	12	9
Total	100	100	100	100

Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 15% des établissements de 1 à 9 salariés se situent dans des communes rurales.

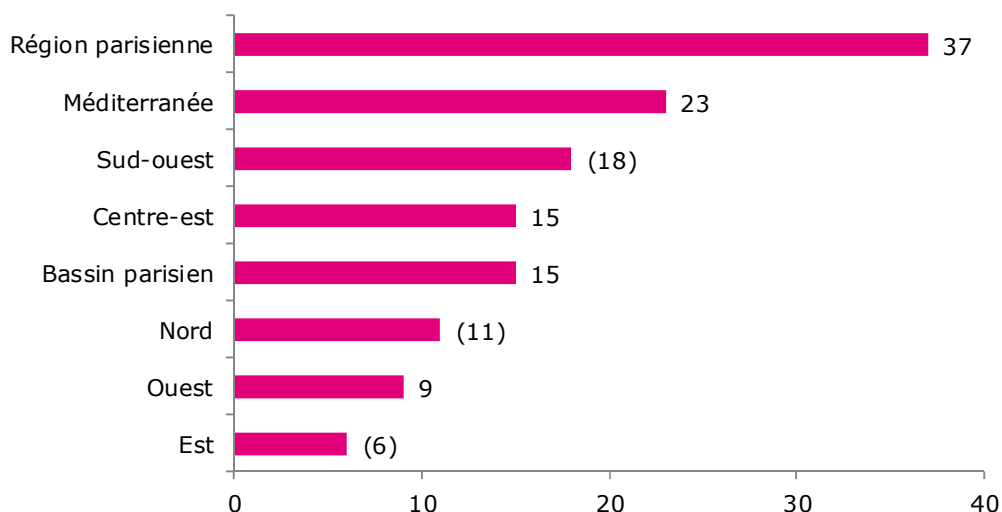
⁶Citons par exemple, les zones en tensions définies par l'Union Sociale de l'Habitat .L'indicateur proposé par l'USH croise plusieurs variables et notamment les zones d'emploi et les taux de vacance des logements.[http://www.union-habitat.org/Web/Ushgp.nsf/6565eb100786af00c1257187003b5e57/2daffc1bfd065499c12576b7004465c3/\\$FILE/Fiche%20Presse%203%20-%20Offre%20et%20demande%20-%20Les%20march%C3%A9s%20locaux%20200%E2%80%A6.pdf](http://www.union-habitat.org/Web/Ushgp.nsf/6565eb100786af00c1257187003b5e57/2daffc1bfd065499c12576b7004465c3/$FILE/Fiche%20Presse%203%20-%20Offre%20et%20demande%20-%20Les%20march%C3%A9s%20locaux%20200%E2%80%A6.pdf)

⁷ Voir la synthèse du rapport de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Paris 2011 qui montre que les principales difficultés rencontrées en Île de France par les salariés pour se loger sont à 96% le prix et 53% la disponibilité des logements.

Michel Clair, *Des logements pour les salariés en Île-de-France : un impératif de compétitivité pour la métropole, Propositions de la CCIP pour faciliter l'engagement des entreprises*, Chambre de commerce et d'Industrie de Paris, 3 novembre 2011, <http://www.etudes.ccip.fr/rapport/309-logement-ile-de-france-metropole-salaries>

Près de deux établissements de grande taille sur cinq se situent, en outre, soit en région parisienne soit en Méditerranée (39% exactement). Et de fait, le sentiment que certains employés souffrent de difficultés à se loger culmine dans ces deux régions.

Graphique 2 - Proportion d'établissements estimant que certains de leurs salariés ont des difficultés à se loger en fonction leur situation géographique (en%)



Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 37% des établissements situés en région parisienne ont le sentiment que certains de leurs salariés ont des difficultés à se loger.

La part de cadres dans l'effectif semble également jouer un rôle. 25% des établissements dans lesquels plus de 10% des effectifs sont cadres signalent des problèmes de logement pour leur personnel. On peut se demander ici si ce résultat ne découle pas d'un effet de structure : en moyenne, la proportion de cadre augmente dans les grands établissements, lesquels sont plus souvent présents dans les grandes agglomérations, elles-mêmes plus souvent confrontées aux tensions du marché immobilier. Le Tableau 2 permet de récapituler les variations de perceptions selon différentes caractéristiques des établissements (taille, région, secteur d'activité et part de cadres dans la structure).

Tableau 2 – Part d'établissements estimant que certains de leurs salariés éprouvent des difficultés de logement (en%)

Taille de l'établissement	1 à 9 salariés	18
	10 à 199 salariés	23
	200 salariés et plus	43
Région (ZEAT)	Région parisienne	37
	Bassin parisien	15
	Nord	(11)
	Est	(6)
	Ouest	9
	Sud-ouest	(18)
	Centre-est	15
	Méditerranée	23
Secteur d'activité	Agriculture	(36)
	Industrie	17
	Construction	(16)
	Commerce, Transport, Restauration	20
	Services aux entreprises	17
	Services aux particuliers	19
Part de cadres dans l'établissement	Moins de 10% de cadres	17
	10% et plus de cadres	25
Ensemble des établissements		19

Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 43% des établissements de 200 salariés et plus estiment que certains de leurs salariés connaissent des difficultés de logement.

Nous avons également demandé aux établissements d'estimer la part de leur main-d'œuvre touchée par ces difficultés de logement. **En moyenne, les dirigeants des établissements qui ont repéré des problèmes de logement estiment à 33% la part de salariés en prise avec ces difficultés** (détail en annexes, p.59).

Au-delà de la proportion de salariés concernés, il nous a semblé intéressant de comprendre si les directions des ressources humaines repéraient ces difficultés dans toutes les catégories de personnel ou plutôt chez certaines. La majorité des établissements concernés (66%) estime que **seules certaines catégories de salariés ont des difficultés de logement** (Graphique 3). Les **jeunes salariés** (82%), les intérimaires et les travailleurs saisonniers (57%) ainsi que les familles monoparentales (56%) seraient ainsi les premiers à pâtir de l'augmentation des prix de l'immobilier (Graphique 4).

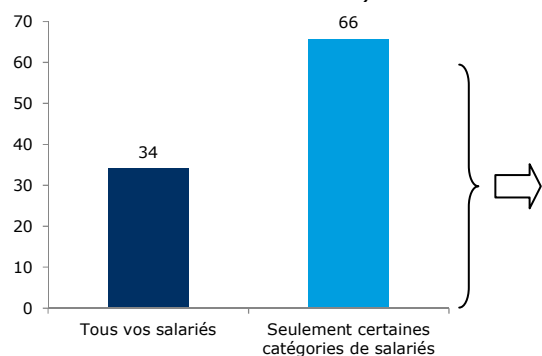
Beaucoup d'entreprises sont bien conscientes des difficultés rencontrées par les jeunes. Davantage liés par un contrat à durée déterminée⁸, plus souvent célibataires et donc pénalisés par rapport aux couples qui peuvent cumuler deux revenus, les jeunes peinent à présenter les garanties exigées

⁸ Selon l'INSEE en 2010, 27,8% des 15-24 ans occupent un emploi en CDD contre 8,6% au niveau national.
http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?req_id=0&ref_id=NATnon03241

pour accéder au logement. Comme le confirme l'INSEE⁹ « Les jeunes qui occupent des emplois courts ou à temps partiel, vivent plus fréquemment chez leurs parents et moins souvent en couple ou seuls ».

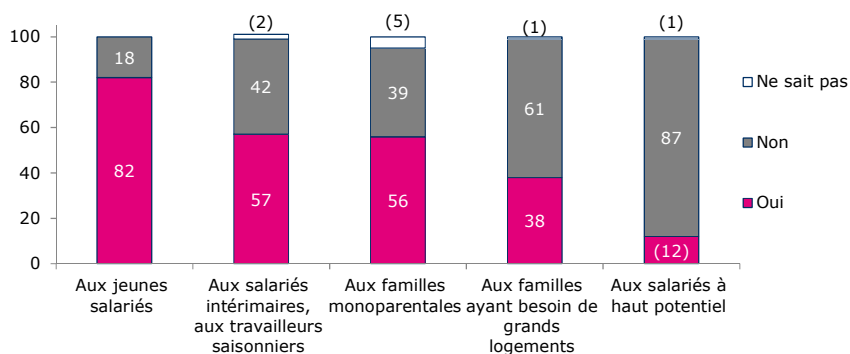
Graphique 3 – Selon vous, les difficultés de logement concernent-elles tous les salariés ou seulement certaines catégories ? (en %)

(Champ : établissements qui estiment que certains de leurs salariés éprouvent des difficultés à se loger - 19% des établissements)



Graphique 4 – A quelle catégorie de salariés pensez-vous en particulier ? (en%)

(Champ : établissements estimant que leurs salariés éprouvent des difficultés à se loger et que les difficultés de logement concernent seulement certaines catégories de salariés – 13% des établissements)



Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : Parmi les 19% d'établissements ayant identifié des problèmes de logement chez leurs salariés, 66% pensent que seulement certaines catégories de salariés sont concernées. Ces structures pensent surtout aux jeunes salariés (82%).

Les caractéristiques de l'établissement (taille, part de cadres, localisation géographique) viennent modifier les perceptions sur les catégories concernées (Tableau 3). Les petites structures et celles ayant peu de cadres pensent plus souvent aux salariés intérimaires ou saisonniers. Les établissements des grandes agglomérations mentionnent davantage les familles monoparentales et les familles ayant besoin de grands logements. Ces différences sont, en partie, liées aux effets de structure de la population française. En Île-de-France, l'INSEE recense 20% de familles monoparentales et rappelons que la difficulté d'accès à de grands logements est plus élevée dans les zones denses.

⁹ Rémi Belle, Marie-Christine Chesneau, Nadine Jourdan, Sébastien Novella, « Accéder à un emploi stable : un défi pour les moins de 25 ans », *Sud INSEE (l'essentiel)*, n°142, juin 2010, http://insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=5&ref_id=16281

Tableau 3 - Part d'établissements qui pensent que les salariés saisonniers, intérimaires, les familles monoparentales, les familles ayant besoin de grands logements ou les jeunes salariés sont les premières catégories à souffrir des problèmes de logement (en%)

(Champ : 13% d'établissements qui pensent qu'il existe des problèmes de logement dans leurs structures concernant uniquement certaines catégories de salariés)

		Aux familles monoparentales	Aux familles ayant besoin de grands logements	Aux salariés intérimaires, aux travailleurs saisonniers	Aux jeunes salariés
Taille de l'établissement	1 à 9 salariés	(56)	(38)	85	85
	10 à 199 salariés	55	35	73	73
	200 salariés et plus	57	42	73	73
Région (ZEAT)	Région parisienne	64	38	86	86
	Bassin parisien	(48)	(52)	94	(94)
	Nord	(88)	(37)	93	(93)
	Est	(14)	(7)	65	(65)
	Ouest	(58)	(32)	67	(67)
	Sud-ouest	(80)	(22)	58	(58)
	Centre-est	(23)	(32)	94	(94)
	Méditerranée	(41)	(52)	54	(54)
Secteur d'activité	Agriculture	(32)	(27)	(93)	(41)
	Industrie	(36)	(22)	(33)	(95)
	Construction	(86)	(48)	(79)	(98)
	Commerce, Transport, Restauration	56	38	58	90
	Services aux entreprises	49	(27)	(61)	80
	Services aux particuliers	60	49	40	72
	Part de cadres	Moins de 10% de cadres	59	44	66
	Plus de 10% de cadres	51	26	40	81
Localisation	Centre	53	35	56	78
	Banlieue	67	43	49	91
	Rural	(30)	(35)	(88)	(73)
	Isolé	(53)	(20)	(20)	(53)
Taille d'agglomération	Commune rurale	(35)	(26)	(86)	(83)
	2 à 20 000 habitants	(44)	(31)	(51)	78
	20 à 100 000 habitants	(54)	(30)	(57)	(83)
	100 000 habitants et plus	69	51	63	77
	Unité urbaine de Paris	64	42	44	85
Ensemble des établissements		56	38	57	82

Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

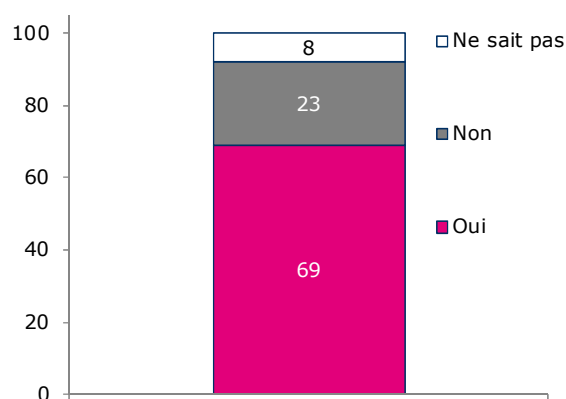
Lecture : 64% des établissements de région parisienne estimant qu'une catégorie de leurs employés éprouve des difficultés de logement pensent aux familles monoparentales.

2. Des situations de plus en plus fréquentes

69% des établissements qui témoignent des soucis de logement de leurs salariés considèrent que les problèmes ont empiré ces dernières années. Ce sentiment est renforcé pour les entreprises situées dans des communes de 100 000 habitants ou plus (83%), dans les centres villes (82%) et pour celles dont la part de cadres est supérieure à 10% (74%, cf. tableau détaillé en annexes p.60). Il faut dire que, depuis 1995, l'évolution des revenus des ménages ne suit plus le rythme de la hausse des prix de l'immobilier¹⁰. La question de logement inquiète désormais de plus de plus de Français et le statut socioprofessionnel semble ne plus être un atout pour se prémunir des difficultés de logement. L'enquête « Conditions de vie et Aspirations » du CREDOC montre ainsi qu'en 2010, 39% des cadres ou des professions intellectuelles supérieures, de même que 41% des professions intermédiaires, considèrent que les dépenses de logement sont une lourde charge dans leur budget.

Graphique 5 – Diriez-vous que les difficultés de logement de vos salariés ont empiré par rapport à il y a cinq ans ? (en %)

(Champ : établissements qui estiment que certains de leurs salariés éprouvent des difficultés à se loger - 19% des établissements)



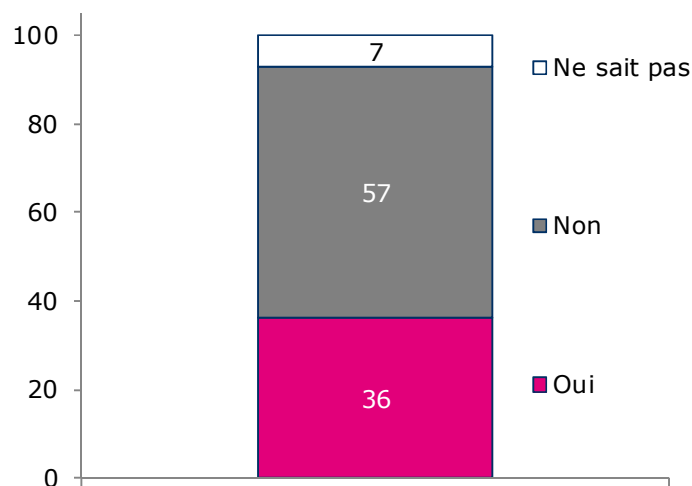
Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 69% des établissements qui considèrent que certains de leurs salariés ont des difficultés à se loger estiment que ces difficultés ont empiré depuis cinq ans.

¹⁰ Entre 1995 et 2010, les prix des logements anciens ont ainsi été multipliés par 2,5, les loyers par 1,6 alors le pouvoir d'achat des individus a progressé seulement de 1% par an sur la période : source INSEE.
http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=16&sous_theme=7&nivgeo=0&type=2

Le Graphique 6 présente les anticipations des directions des ressources humaines par rapport aux conditions de logement des salariés pour les années à venir : **36% estiment que les situations vont devenir encore plus difficiles ces prochaines années.**

Graphique 6 – Pensez-vous que les conditions de logement de vos salariés vont devenir plus difficiles dans les années à venir ? (en %)



Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 36% de l'ensemble des établissements pensent que les conditions de logement vont devenir plus difficiles dans les années à venir.

Les établissements d'ores et déjà confrontés à cette problématique (grands établissements, structures parisiennes et situées en PACA) sont les plus pessimistes. Si l'on raisonne « toutes choses égales par ailleurs », une entreprise qui pense que certains de ses employés ont aujourd'hui des difficultés à se loger a 14 fois plus de chances¹¹ d'anticiper une dégradation de la situation par rapport à un établissement n'ayant pas identifié ce type de soucis pour son personnel.

Les anticipations varient aussi selon les caractéristiques de la structure (Tableau 4). 41% des établissements du secteur de la construction — en bonne place pour analyser les problèmes de logement — estiment que les conditions de logement des salariés sont appelées à se complexifier, alors que les établissements des autres secteurs sont moins inquiets.

¹¹ Détails de la régression logistique en annexe de ce document p 52.

Tableau 4 – Proportion d'établissements qui pensent que les conditions de logement des salariés vont devenir plus difficiles dans les années à venir (en%)

Taille de l'établissement	1 à 9 salariés	34
	10 à 199 salariés	40
	200 salariés et plus	49
Région (ZEAT)	Région parisienne	48
	Bassin parisien	23
	Nord	29
	Est	23
	Ouest	28
	Sud-ouest	30
	Centre-est	38
	Méditerranée	52
Secteur d'activité	Agriculture	(45)
	Industrie	27
	Construction	41
	Commerce, Transport, Restauration	40
	Services aux entreprises	34
	Services aux particuliers	30
Ensemble des établissements		36

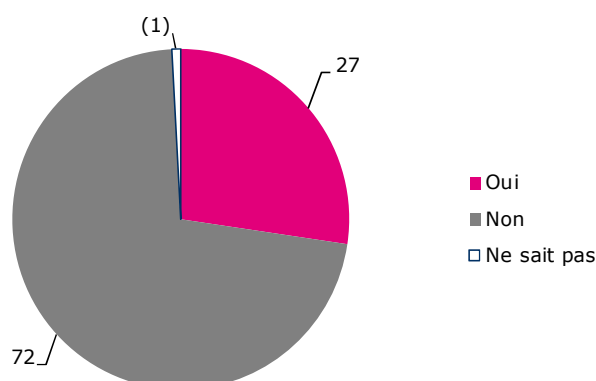
Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 49% des établissements de 200 salariés ou plus pensent que les conditions de logement vont devenir plus difficiles dans les années à venir.

3. 27% des établissements estiment que certains de leurs salariés habitent trop loin de leur lieu de travail

Les difficultés rencontrées par les salariés pour se loger peuvent aussi être appréhendées par l'angle de la distance qui les sépare de leur lieu de travail. **Plus d'une structure sur quatre (27%) constate que certains salariés habitent trop loin de leur entreprise.**

Graphique 7 – Avez-vous le sentiment que certains de vos salariés habitent trop loin de l'endroit où ils travaillent ? (en%)



Source : CREDOC, Enquête sur le logement auprès des entreprises, décembre 2011.

Lecture : 27% pensent que certains de leurs salariés habitent trop loin de l'endroit où ils travaillent.

Les choix individuels en matière de localisation résidentielle sont complexes. Les recherches en économie urbaine¹² mettent en avant la multitude d'éléments qui interfèrent dans le choix et la temporalité des actions : importance accordée au lieu de vie, qualité du logement, proximité avec les infrastructures, les commerces, avec le réseau amical et familial, distance avec le lieu de travail des deux conjoints, avec l'école des enfants, etc. Le développement des infrastructures de transports conjugué aux tensions sur le marché de l'immobilier pousse les individus à arbitrer entre coût du logement et temps de trajet domicile-travail¹³ favorisant ainsi l'étalement urbain. De plus en plus d'individus supportent un coût de transport (temps de trajet et coût du billet) plus grand pour habiter des logements plus spacieux et moins onéreux. Les enquêtes « Emploi du temps » de l'INSEE montrent ainsi que le temps passé dans les trajets domicile-travail est passé de 20 minutes en moyenne en 1999 à 24 minutes en 2010¹⁴.

Certains établissements signalent des difficultés accrues. 55% des structures de 200 salariés et plus estiment que certains agents résident trop loin de leur travail. Ce constat prévaut pour 43% des établissements situés en région parisienne (Tableau 5). S'ils sont principalement situés en zone urbaine (69% des cas), près de la moitié des grands établissements sont établis en banlieue (45% exactement). Nous verrons également plus loin que ces grands établissements choisissent souvent des emplacements à proximité des grandes infrastructures de transports (p.28). Autant d'éléments qui expliquent probablement un éloignement plus fréquent de leurs salariés.

Signalons également que ce problème est plus présent dans les établissements publics (35%), où les salariés ont parfois moins de marge de manœuvre quant à leur affectation géographique.

¹² Alain Jacquot, « Comportements résidentiels et marché du logement » *Économie et Statistique*, n° 381, INSEE, 2005, p. 3-15, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/estat_0336-1454_2005_num_381_1_7206

¹³ Voir les études IAURIF pour les cas de l'Île-de-France. http://www.iaurif.org/fileadmin/Etudes/etude_147/Rapport3-avril07.pdf

¹⁴ Layla Ricroch et Benoît Roumier, Depuis 11 ans, moins de tâches ménagères, plus d'Internet, *INSEE Première* n° 1377, novembre 2011, <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1377/ip1377.pdf>
Françoise Dumontier, Jean-Louis Pan Ké Shon, En 13 ans, moins de temps contraints et plus de loisirs, *INSEE Première* n°675, octobre 1999, http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ip675.pdf

Tableau 5 – Proportion d'établissements qui pensent que certains de leurs salariés habitent trop loin de l'endroit où ils travaillent en fonction des caractéristiques de l'établissement

Taille de l'établissement	1 à 9 salariés	25
	10 à 199 salariés	35
	200 salariés et plus	55
Région (ZEAT)	Région parisienne	43
	Bassin parisien	21
	Nord	(15)
	Est	25
	Ouest	21
	Sud-ouest	25
	Centre-est	30
	Méditerranée	26
Secteur d'activité	Agriculture	(30)
	Industrie	21
	Construction	29
	Commerce, Transport, Restauration	24
	Services aux entreprises	28
	Services aux particuliers	31
	Catégorie d'établissement	Multi-établissements
Mono-établissement		25
Part de cadres dans l'effectif salarié	Moins de 10% de cadres	24
	10% et plus de cadres	35
Type d'établissement	Public	35
	Privé	27
Ensemble des établissements		27

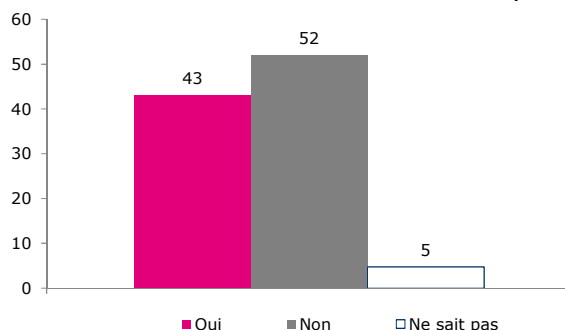
Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 25% des établissements de 1 à 9 salariés pensent que certains de leurs salariés habitent trop loin de l'endroit où ils travaillent.

43% des établissements qui évoquent ces problèmes d'éloignements témoignent d'une situation qui se détériore (Graphique 8). Au total, lorsque l'on ramène les données à l'ensemble des établissements, 12% des directions des ressources humaines déplorent une recrudescence de l'éloignement. Rappelons que l'INSEE chiffre à 73% la part de salariés qui travaillent hors de leur commune de résidence aujourd'hui, contre 60% en 1999¹⁵. Brigitte Baccaïni, François Sémécurbe, Gwenaëlle Thomas¹⁶ relèvent ainsi que, « *alors que la population ne cesse de se loger de plus en plus loin des centres villes, l'emploi reste encore largement concentré dans les pôles urbains* ». Le sentiment que les salariés habitent de plus en plus loin de leur lieu de travail est d'ailleurs plus marqué pour les grands établissements et ceux situés en région parisienne (Tableau 28 p.61).

Graphique 8 – Diriez-vous que ces situations d'éloignement sont plus nombreuses qu'il y a cinq ans ? (en%)

(Champ : établissements qui estiment que certains de leurs salariés habitent trop loin de l'endroit où ils travaillent - 27% des établissements)



Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 43% de ceux qui pensent que certains de leurs salariés habitent trop loin de l'endroit où ils travaillent, estiment que les situations d'éloignement sont plus nombreuses qu'il y a cinq ans.

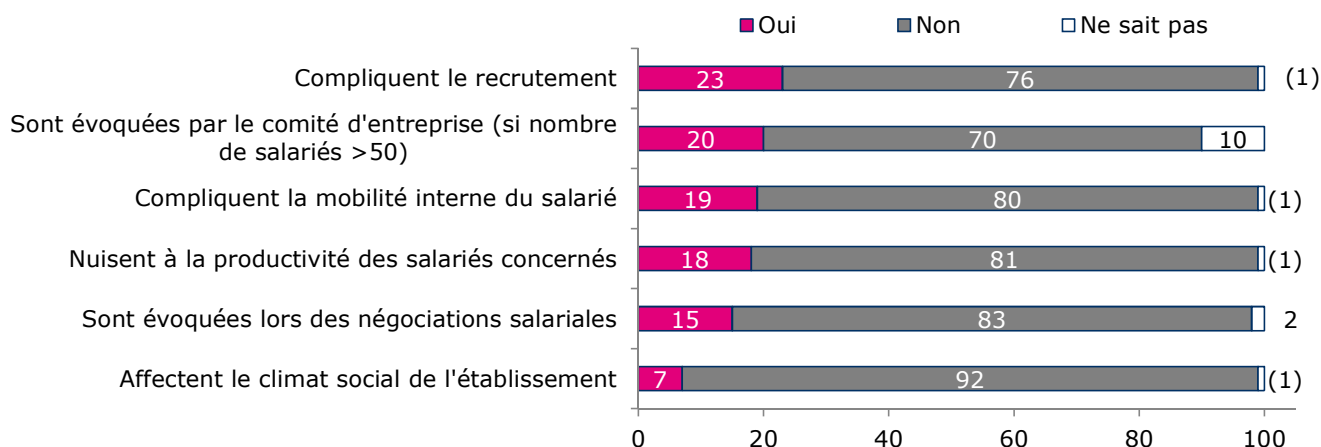
¹⁵ Julien Talbot, « Les déplacements domicile-travail. De plus en plus d'actifs travaillent loin de chez eux », *Insee Première*, n° 767- avril 2001, http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ip767.pdf
Julien Talbot, « Les déplacements domicile-travail. De plus en plus d'actifs travaillent loin de chez eux », *Insee Première*, n° 767- avril 2001, http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ip767.pdf

¹⁶Brigitte Baccaïni, François Sémécurbe, Gwenaëlle Thomas, « Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation », *Insee Première*, n° 1129, mars 2007. <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1129/ip1129.pdf>

4. Les difficultés de logement des salariés affectent 40% des établissements

Les difficultés de logement des salariés finissent par entraver la bonne marche des entreprises, que ce soit en termes de gestion des ressources humaines (complication de recrutement ou de mobilité interne, objet de négociation salariale), d'activité (diminution de la productivité) ou d'incidence sur le climat social. Le Graphique 9 dresse un bilan de ces diverses répercussions. Les dirigeants d'établissements mettent surtout en avant la **complexité à recruter** (23%) et les problèmes pour gérer la **mobilité interne** des employés (19%). 18% indiquent aussi des incidences sur la **productivité** des salariés. Notons aussi qu'un **comité d'entreprise** sur cinq aborde ces difficultés avec la direction et 15% déclarent que la question du logement est évoquée lors des **négociations salariales**. **Au total, si l'on cumule ces diverses conséquences, 40% des établissements sont affectés par les problèmes de logement de leurs salariés.**

Graphique 9 – Est-ce que les difficultés de logement que peuvent rencontrer vos salariés... (en%)



Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 23% des DRH signalent que les difficultés de logement rencontrées par leurs salariés compliquent le recrutement.

Le décalage entre les 19% d'établissements ayant repéré des problèmes de logement pour leurs employés et la proportion de structure subissant des conséquences négatives des problèmes de logement de leurs salariés (40%) est un phénomène bien connu dans les enquêtes. Le premier taux donne une mesure de la « présence à l'esprit » du thème lorsqu'on interroge les enquêtés sans qu'ils aient réfléchi précisément à la problématique. Le détail précis de toutes les répercussions possibles des problèmes de logement sur la gestion des ressources humaines permet de donner une mesure plus précise de l'ampleur du phénomène.

En fonction de leurs caractéristiques, les entreprises sont plus ou moins touchées. Les établissements de 200 salariés et plus sont les plus affectés (57%), de même que les multi-établissements (49%), ceux dont la part de cadres excède 10% (46%) et ceux situés en Méditerranée (50%) ou en région parisienne (53%, Tableau 6). Ces données convergent avec une

récente étude de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Paris¹⁷ qui pointe le cas particulier de la région Île-de-France. Michel Clair explique que « 44 % des emplois stratégiques du pays sont concentrés en Île-de-France, la région connaît une grave crise du logement dont les conséquences économiques sont particulièrement préoccupantes en termes de compétitivité pour les entreprises franciliennes : difficultés de recrutement, turn-over important, stress et retards des salariés dus à un allongement des trajets domicile-travail... ».

Tableau 6 – Part des établissements affectés par les difficultés de logement de leurs salariés (en%) (Etablissements qui indiquent que les difficultés de logement compliquent le recrutement, ou sont évoquées lors des négociations salariales, ou compliquent la mobilité interne des salariés, ou sont évoquées par le comité d'entreprise, ou affectent le climat social de l'établissement, ou nuisent à la productivité des salariés concernés)

Taille de l'établissement	1 à 9 salariés	40
	10 à 199 salariés	42
	200 salariés et plus	57
Région (ZEAT)	Région parisienne	53
	Bassin parisien	32
	Nord	32
	Est	34
	Ouest	30
	Sud-ouest	32
	Centre-est	46
	Méditerranée	50
Secteur d'activité	Agriculture	(40)
	Industrie	37
	Construction	33
	Commerce, Transport, Restauration	45
	Services aux entreprises	45
	Services aux particuliers	35
Type d'établissement	Mono-établissement	37
	Multi-établissement	49
Part de cadres	Moins de 10%	38
	10% et plus	46
Taille d'agglomération	Commune rurale	37
	2 à 20 000 habitants	36
	20 à 100 000 habitants	35
	100 000 habitants et plus	41
	Unité urbaine de Paris	52
Ensemble des établissements		40

Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 40% des établissements de 1 à 9 salariés sont affectés dans leur gestion quotidienne par les difficultés de logement de leurs salariés

¹⁷ Michel Clair, *Des logements pour les salariés en Île-de-France : un impératif de compétitivité pour la métropole, Propositions de la CCIP pour faciliter l'engagement des entreprises*, Chambre de commerce et d'industrie de Paris, 3 novembre 2011. <http://www.etudes.ccip.fr/rapport/309-logement-ile-de-france-metropole-salaries>

Toutes les entreprises touchées de près ou de loin par les problèmes de logement de leurs salariés ne le sont pas nécessairement de la même manière. 28% des établissements situés en Méditerranée évoquent des complications de recrutement, tandis que 26% des établissements de plus de 200 salariés font état de la complexité à accompagner la mobilité interne. Les sociétés de services aux entreprises et celles situées en Centre-Est évoquent plus souvent l'impact sur les négociations salariales.

Tableau 7 – Effets des difficultés de logement sur les établissements (en%)

		Les difficultés de logement des salariés ...					
		Comploiquent le recrutement	Sont évoquées par le comité d'entreprise	Comploiquent la mobilité interne des salariés	Nuisent à la productivité des salariés concernés	Sont évoquées lors des négociations salariales	Affectent le climat social
Taille de l'établissement	1 à 9 salariés	23	N.C*	19	19	14	8
	10 à 199 salariés	22	(18)	18	16	16	6
	200 salariés et plus	26	28	26	22	18	10
Région (ZEAT)	Région parisienne	28	36	31	31	20	12
	Bassin parisien	25	(5)	14	14	10	(4)
	Nord	(12)	(52)	(8)	(16)	(5)	(5)
	Est	(18)	(4)	(13)	(11)	(14)	(5)
	Ouest	16	(20)	15	(7)	(13)	(4)
	Sud-ouest	18	(4)	15	(16)	(10)	(5)
	Centre-est	26	(17)	19	22	20	(8)
	Méditerranée	28	(19)	22	22	(17)	(13)
Secteur d'activité	Agriculture	(31)	(0)	(9)	(5)	(15)	(0)
	Industrie	20	14	12	(12)	17	(3)
	Construction	(19)	(3)	(19)	(21)	(11)	(7)
	Com., Transp., Rest.	27	39	22	21	15	12
	Services aux entreprises	22	22	21	19	21	7
	Services aux particuliers	20	10	17	18	10	5
Part de cadres	Moins de 10%	22	17	16	17	15	7
	10% et plus	24	23	26	21	13	9
Catégorie d'agglomération	Commune rurale	27	(2)	(11)	(10)	(14)	(2)
	2 à 20 000 habitants	21	(19)	15	14	14	(6)
	20 à 100 000 habitants	19	(13)	19	16	11	(6)
	100 000 habitants et plus	20	18	19	20	14	9
	Unité urbaine de Paris	29	36	28	31	19	12
Ensemble des établissements		23	20	19	18	15	7

Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 23% des établissements de 1 à 9 salariés estiment que les difficultés de logement des salariés compliquent le recrutement.

*Seuls les établissements ayant plus de 50 salariés se sont vus proposer l'item « sont évoquées par le comité d'entreprise ».

II. Logement des salariés et choix de localisation de l'établissement

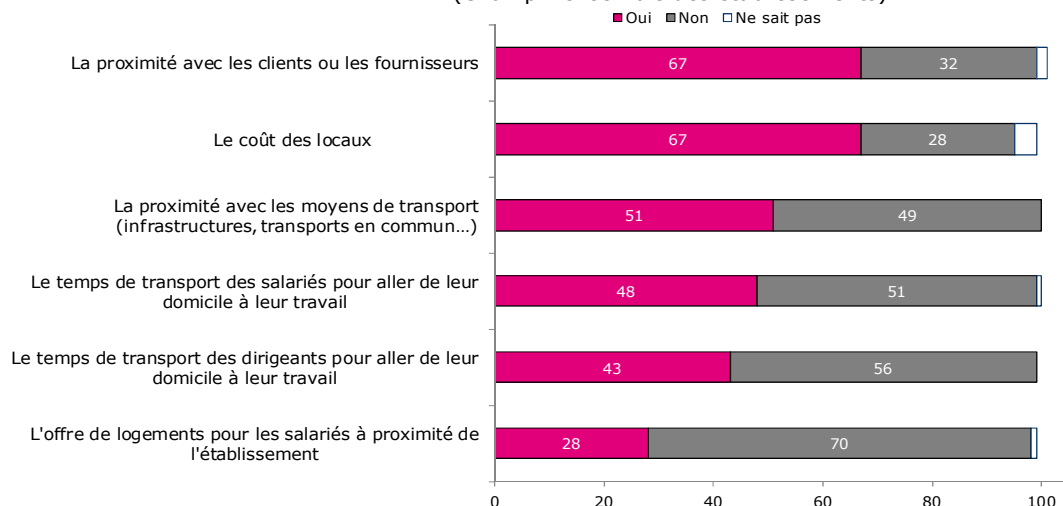
1. Pour choisir la localisation de leur établissement, 48% des dirigeants tiennent compte du temps de transport des salariés pour aller de leur domicile à leur travail

Pour approfondir la question des interactions entre travail et habitat, nous avons interrogé les entreprises sur les critères de localisation de l'établissement et la place occupée par le logement des salariés dans les processus de choix. En théorie, chaque entreprise recherche la localisation optimale en tenant compte de divers facteurs¹⁸ : présence d'infrastructures, qualité de la main d'œuvre, coût du travail, présence de débouchés, proximité des fournisseurs, stabilité institutionnelle, effets d'agglomération, etc. En guise d'étalon, nous avons introduit dans la liste la question du coût des locaux. Sans surprise, 67% des entreprises placent le coût des locaux en tête de leurs critères de choix, à égalité avec la proximité avec les clients ou les fournisseurs. Signalons que le coût des locaux, au-delà de son impact direct sur la profitabilité, est aussi un élément qui dépend fortement de tous les autres. Selon l'adage « *information was in the price* », le prix peut être vu comme un indicateur synthétique regroupant plusieurs aménités (accessibilité, environnement industriel, etc.). Il n'est donc pas surprenant que celui-ci figure en bonne place dans la hiérarchie.

La question du trajet des salariés suit de près ces deux premiers critères : 51% prêtent attention à la présence de moyens de transports et **48% tiennent compte du temps de trajet domicile - travail de leurs salariés pour choisir leur localisation.**

Graphique 10 – Dites-moi si les critères suivants sont importants dans le choix de localisation de votre établissement ? (en %)

(Champ : ensemble des établissements)



Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 67% des établissements estiment que la proximité avec les clients ou les fournisseurs est importante dans le choix de localisation de l'entreprise.

¹⁸ Masahisa Fujita, Jacques-François Thisse, *Économie des villes et de la localisation*, de Boeck Supérieur 2003, 560 p.

La hiérarchie des critères de choix évolue sensiblement selon les types d'établissements. Dans les grandes structures, la proximité avec les moyens de transport arrive en tête de la hiérarchie (64%) devant même les coûts des locaux (59%). Les grands établissements se distinguent aussi par l'importance qu'ils accordent à **l'offre de logements situés à proximité** (37%, contre 28% en moyenne). Dans les petites sociétés, le temps de transport des dirigeants occupe une place plus importante qu'ailleurs. Deux éléments sont prépondérants lorsque les établissements de la région parisienne doivent choisir leur emplacement : le coût des locaux (80%) et la proximité avec les infrastructures de transport (68%). Les entreprises situées en Province semblent accorder davantage d'importance à la proximité avec les clients ou les fournisseurs (76% pour les structures du Nord, 74% pour celles de l'ouest et 73% pour celles situées au centre-est). C'est aussi le cas des entreprises du secteur de la construction (81%) et du secteur du commerce, transport et restauration (73%).

Tableau 8 – Part d'établissements qui jugent important le critère suivant dans leurs choix de localisation (en %)

		Proximité avec les clients, les fournisseurs	Coût des locaux	Proximité avec les moyens de transport	Temps de transport domicile travail des salariés	Temps de transport domicile travail des dirigeants	Offre de logement pour les salariés
Taille de l'établissement	1 à 9 salariés	69	68	51	48	46	27
	10 à 199 salariés	59	65	51	47	33	30
	200 salariés et plus	54	59	64	52	33	37
Région (ZEAT)	Région parisienne	63	80	68	50	44	25
	Bassin parisien	68	66	51	51	44	35
	Nord	76	58	48	58	48	33
	Est	65	65	46	47	43	27
	Ouest	74	69	49	43	48	24
	Sud-ouest	60	51	44	36	30	29
	Centre-est	73	67	47	52	46	23
	Méditerranée	63	70	43	49	44	28
Secteur d'activité	Agriculture	(35)	(35)	(20)	(35)	(30)	(31)
	Industrie	59	78	38	58	54	34
	Construction	81	78	48	57	55	(26)
	Commerce, Transport, Restauration	73	66	52	50	41	31
	Services aux entreprises	66	75	56	49	51	28
	Services aux particuliers	62	61	56	40	34	22
Part de cadres dans l'établissement	Moins de 10%	68	68	51	48	42	30
	10% et plus	62	70	50	48	46	25
Ensemble des établissements		67	67	51	48	43	28

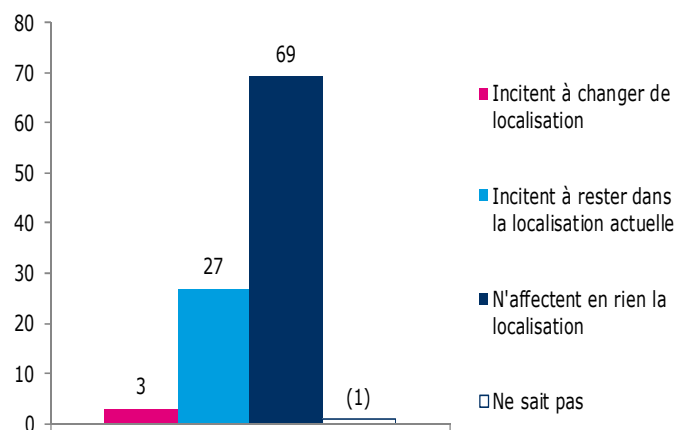
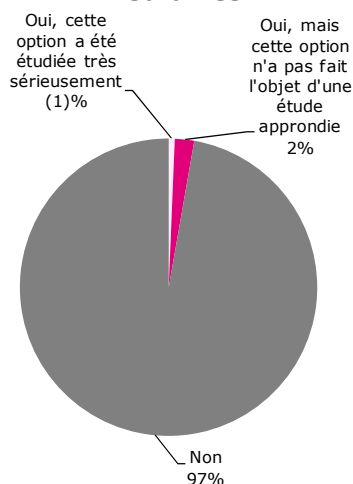
Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 76% des établissements situés dans le Nord estiment que la proximité avec les clients ou les fournisseurs est importante dans le choix de localisation de l'entreprise.

2. Seuls 3% des établissements sont incités à changer de localisation pour limiter les difficultés de leurs salariés

Une fois installées à un endroit, le changement de localisation des établissements semble peu envisageable. 97% des établissements expliquent ainsi n'avoir jamais envisagé de changer de localisation pour faciliter les conditions de logement de leurs employés (Graphique 11). Et **seuls 3% déclarent que les conditions de logement de leurs salariés pourraient les inciter à déménager leurs locaux**. En réalité, la question du logement des salariés semble plutôt pousser les sociétés à ne pas bouger (27%). Au-delà de l'impact qu'un déménagement peut induire en termes de coûts de transfert d'activité, de coûts de logistique, changer d'emplacement pour réduire les difficultés de logement des uns pourrait conduire à augmenter celles des autres.

Graphique 11
A-t-il déjà été envisagé de changer de localisation votre établissement pour faciliter les conditions de logement des salariés ? **Diriez-vous que les conditions de logement des salariés de votre établissement... (en%)**



Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 97% des établissements n'ont jamais envisagé de changer de localisation pour faciliter les conditions de logement de leurs employés.

Seuls 3% déclarent que les conditions de logement des salariés les incitent à changer de localisation pour limiter les difficultés de leurs salariés.

Rappelons en toile de fond que, de manière générale, les établissements ne sont pas très mobiles. **10% ont changé de localisation au cours des cinq dernières années et 13% envisagent de changer de localisation prochainement** (Tableau 9).

Tableau 9 - Mobilité des établissements

Votre établissement a-t-il changé de localisation au cours des 5 dernières années ?	Oui	10%
	Non	90%
Votre établissement va-t-il changer de localisation au cours des cinq prochaines années ?	Oui, c'est sûr	5% } 13%
	Oui, c'est probable	8% }
	Non, probablement pas	65% } 84%
	Non certainement pas	19% }
	<i>Ne sait pas</i>	3%

Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 90% des établissements n'ont jamais envisagé de changer de localisation pour faciliter les conditions de logement des salariés.

Les entreprises de la région parisienne sont les plus mobiles : 17% ont changé de localisation au cours des cinq dernières années (Tableau 10). Les établissements du secteur des services sont plus nombreux à envisager une mobilité future (24%).

Tableau 10 – Mobilité des établissements (en %)

		A changé de localisation au cours des cinq dernières années	Envisage de changer de localisation au cours des cinq prochaines années
Taille de l'établissement	1 à 9 salariés	10	13
	10 à 199 salariés	13	9
	200 salariés et plus	13	10
Région (ZEAT)	Région parisienne	17	12
	Bassin parisien	(4)	(9)
	Nord	(19)	(12)
	Est	(5)	(16)
	Ouest	(7)	(12)
	Sud-ouest	(7)	(10)
	Centre-est	(15)	(15)
	Méditerranée	(10)	(16)
Secteur d'activité	Agriculture	(0)	(5)
	Industrie	(3)	(6)
	Construction	(15)	(14)
	Commerce, Transport, Restauration	8	(8)
	Services aux entreprises	12	22
	Services aux particuliers	14	13
Ensemble des établissements		10	13

Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

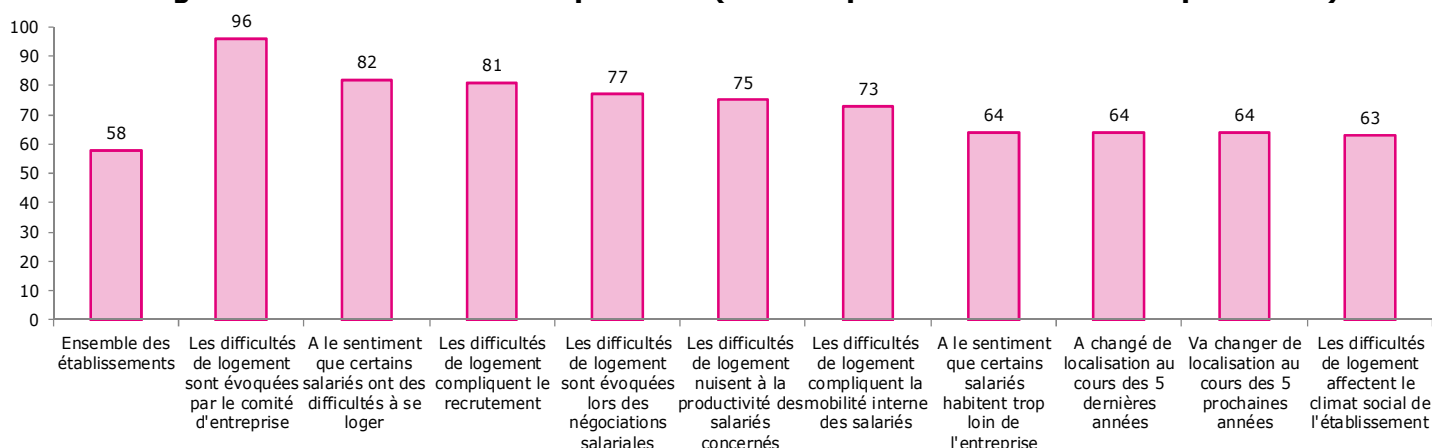
Lecture : 22% des établissements du secteur des services aux entreprises envisagent de changer de localisation au cours des cinq prochaines années.

III. Les politiques d'entreprise pour le logement des salariés

1. 58% des établissements considèrent que la question du logement de leurs salariés est importante

Près de trois établissements sur cinq (58% exactement) estiment que la question du logement des salariés est importante. Les entreprises ayant, d'une façon ou d'une autre, repéré l'existence d'un problème au sein de leur main d'œuvre sont évidemment davantage mobilisées sur le thème. Parmi les différents signaux d'alerte, l'évocation des difficultés des salariés par le comité d'entreprise est, loin devant les autres, un facteur influant sur la prise de conscience des établissements (96%). Viennent ensuite la complexité à recruter (82%) et le sentiment que les salariés ont des difficultés à se loger (81%). Le changement de localisation, passé ou futur, pousse lui aussi les dirigeants à prendre plus particulièrement en considération cet aspect, mais de manière moins marquée (64%). Cette hiérarchie est confirmée par les analyses permettant de raisonner « toutes choses égales par ailleurs », en neutralisant notamment les effets liés à la taille de l'établissement ou à son emplacement géographique.

Graphique 12 – La direction de votre établissement considère-t-elle que la question du logement des salariés est importante (% de réponses très +assez importantes)



Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 96% des établissements où le comité d'entreprise a évoqué les difficultés de logement des salariés considèrent que le logement est important contre 57% en moyenne. Les résultats détaillés figurent p. 65.

En termes socio-économiques, les structures qui emploient un nombre important de salariés, ou qui se situent en région parisienne sont les plus sensibilisées à la question du logement (cf. Tableau 11). On pourra toutefois signaler quelques exceptions notables :

- Les établissements situés en région PACA, qui pourtant se montrent parmi les plus concernés par les problèmes de logement de leurs salariés (23% estiment que leurs salariés sont confrontés à ce type de souci et 50% se disent affectés d'une manière ou d'une autre dans

leur gestion quotidienne) ne mettent pas particulièrement l'accent sur la question du logement.

- Les établissements comptant plus de cadres qu'en moyenne semblent, eux aussi, minorer l'importance du problème. Rappelons que 35% pensent pourtant qu'une partie de leurs employés habitent trop loin de l'endroit où ils travaillent et 25% estiment que certains de leurs salariés éprouvent des difficultés de logement.

Tableau 11 – Importance de la question du logement aux yeux de la direction de l'établissement (en %)

		La direction de l'établissement considère que la question du logement est importante	La direction de l'établissement considère que la question du logement n'est pas importante
Taille de l'établissement	1 à 9 salariés	57	41
	10 à 199 salariés	62	35
	200 salariés et plus	67	29
Région (ZEAT)	Région parisienne	66	33
	Bassin parisien	57	39
	Nord	58	38
	Est	51	44
	Ouest	48	51
	Sud-ouest	56	40
	Centre-est	59	39
	Méditerranée	61	37
Secteur d'activité	Agriculture	(51)	(49)
	Industrie	56	43
	Construction	65	35
	Commerce, Transport, Restauration	56	41
	Services aux entreprises	64	33
	Services aux particuliers	54	43
Part de cadres dans l'effectif salarié	Moins de 10% de cadres	57	40
	10% et plus de cadres	59	39
Ensemble des établissements		58	40

Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

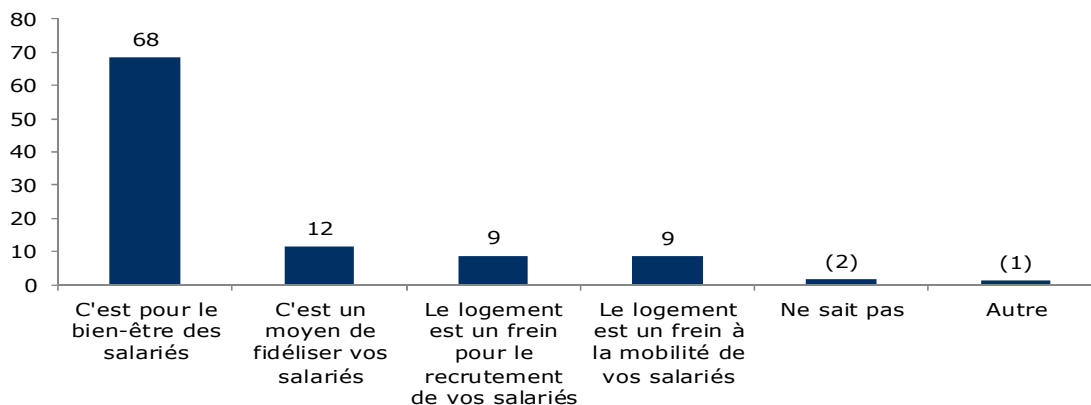
Lecture : 67% des établissements de 200 salariés ou plus considèrent la question du logement des salariés comme importante.

Le graphique suivant montre que l'attention portée aux soucis de logement du personnel est principalement liée à la question du **bien-être des salariés** (68% des suffrages), loin devant d'autres motivations telles que la fidélisation des salariés (12%), l'aide au recrutement (9%) ou l'apport à la mobilité (9%). Cette préoccupation est prépondérante quelle que soit la nature de la structure, son secteur d'activité ou son emplacement géographique. Les établissements comptant plus de cadres que la moyenne et ceux situés en région parisienne sont les plus enclins à lier logement et bien-être des salariés. L'enquête que le CRÉDOC a menée au sein de la population montre, à cet égard, que les cadres et les habitants de l'agglomération parisienne passent plus de temps dans les transports (35 et 36 minutes en moyenne contre 23 minutes pour l'ensemble de la

population active) et sont plus souvent mécontents de leur temps de trajet domicile-travail (23% sont insatisfaits, contre 17% en moyenne).

Graphique 13 – Pour quelle raison principale la question du logement des salariés est importante pour votre établissement ? (en %)

(Champ : établissements qui jugent la question du logement importante (57% des établissements))



Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 68% jugent importante la question du logement car elle joue sur le bien-être des salariés.

Tableau 12 – Proportion d'établissements évoquant le bien-être des salariés comme raison principale de l'importance accordée à la question du logement

Taille de l'établissement	1 à 9 salariés	68
	10 à 199 salariés	70
	200 salariés et plus	69
Région (ZEAT)	Région parisienne	78
	Bassin parisien	67
	Nord	78
	Est	69
	Ouest	58
	Sud-ouest	73
	Centre-est	64
	Méditerranée	61
Secteur d'activité	Agriculture	(39)
	Industrie	66
	Construction	78
	Commerce, Transport, Restauration	72
	Services aux entreprises	68
	Services aux particuliers	64
Part de cadres dans l'effectif salarié	Moins de 10% de cadres	66
	Entre 10% et 30% de cadres	69
	30% de cadres ou plus	79
Ensemble des établissements		68

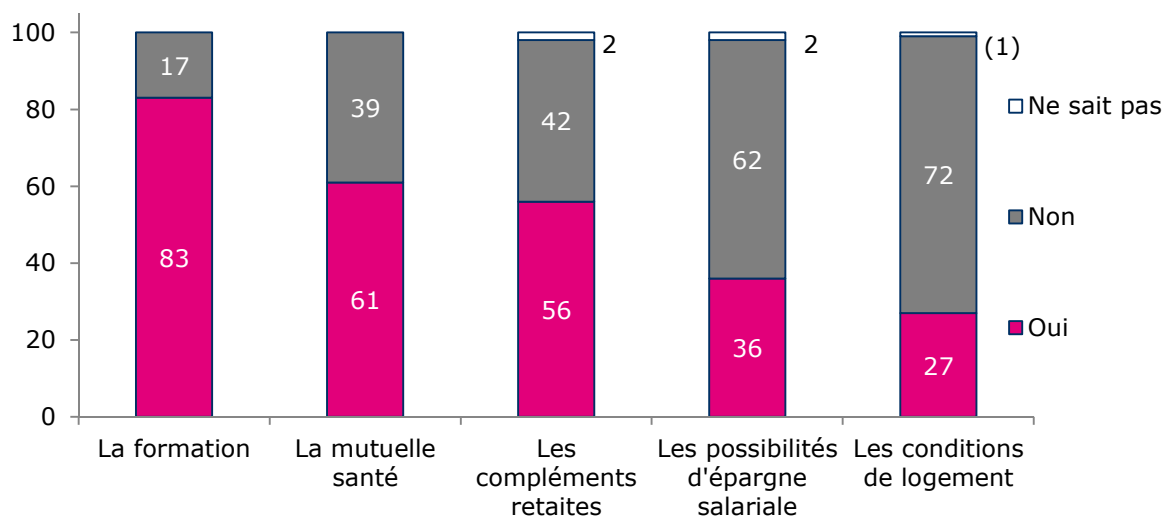
Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 78% des établissements situés en région parisienne qui accordent de l'importance au logement des salariés lient cette question au bien-être du personnel.

2. 27% des établissements intègrent la question du logement dans leur réflexion en termes de gestion des ressources humaines

Quelle place les problèmes de logement occupent-ils dans la gestion des ressources humaines ? **27% des établissements déclarent intégrer les conditions de logement de leur personnel dans leur réflexion.** Cette proportion est plus faible que celle ayant trait à la formation (83%), à la mutuelle (61%), ou aux compléments retraites (56%). Mais elle concerne en revanche à peine moins de structures que l'épargne salariale (36%).

Graphique 14 – Au-delà de la question des rémunérations, les sujets suivants font-ils partie de la réflexion de votre établissement en termes de gestion des ressources humaines ? (en%)



Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 27% des établissements intègrent les conditions de logement dans leur réflexion en termes de gestion des ressources humaines.

Les grandes entreprises sont plus actives car elles disposent plus souvent de services « supports » dédiés aux ressources humaines. Signalons en particulier qu'un établissement sur deux (49% exactement) ayant plus de 200 salariés intègre la question du logement dans sa politique RH. Les structures ayant un projet de déménagement ou ayant changé de localisation récemment sont aussi plus investies sur la question du logement. 34% des établissements situés dans des communes rurales intègrent cette dimension. En revanche, on pourra s'étonner que les établissements situés dans les zones en tension (région parisienne et région Méditerranée), dont les salariés sont les plus confrontés aux problèmes de logement, ne se montrent pas particulièrement moteurs.

Tableau 13 – Prise en compte de différents éléments dans la gestion des ressources humaines (en%)

		La formation des salariés	La mutuelle santé de vos salariés	Les compléments de retraite de vos salariés	Les possibilités d'épargne salariale	Les conditions de logement de vos salariés
Taille de l'établissement	1 à 9 salariés	81	58	56	35	26
	10 à 199 salariés	90	73	55	42	29
	200 salariés et plus	96	85	67	60	49
Région (ZEAT)	Région parisienne	77	63	56	35	27
	Bassin parisien	87	60	54	40	25
	Nord	80	51	68	32	33
	Est	79	63	52	36	24
	Ouest	86	63	57	38	28
	Sud-ouest	82	52	56	35	30
	Centre-est	89	64	61	39	25
	Méditerranée	80	65	50	32	26
Secteur d'activité	Agriculture	(64)	(56)	(49)	(35)	(20)
	Industrie	81	67	52	37	30
	Construction	80	63	61	42	31
	Commerce, Transport, Restauration	82	66	54	40	28
	Services aux entreprises	89	64	59	42	27
	Services aux particuliers	84	50	57	24	23
Type d'entreprise	Multi-établissements	88	73	58	47	33
	Mono-établissement	81	57	55	32	24
Changement de localisation	A changé de localisation au cours des 5 dernières années	83	64	59	43	35
	Va changer de localisation au cours des 5 prochaines années	88	61	58	35	21
	Pas de changement	82	60	55	36	27
Situation géographique	Centre	85	64	59	35	24
	Banlieue	85	59	59	43	29
	Rural	77	61	48	32	32
	Isolé	77	57	51	31	21
Ensemble des établissements		83	61	56	36	27

Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 49% des établissements de plus de 200 salariés prennent en compte les conditions de logement des salariés dans leur gestion des ressources humaines.

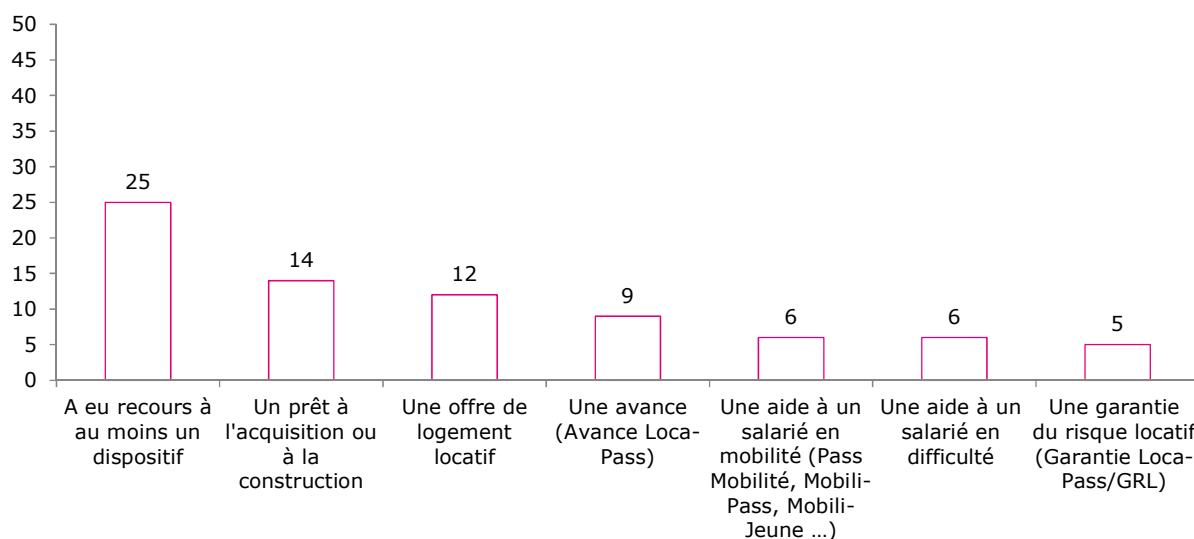
3. 25% ont recours aux dispositifs d'Action Logement

a. Le Prêt à l'acquisition ou à la construction est le plus utilisé

Instituée en 1953 pour les entreprises du secteur privé non agricole, la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction, dénommée aujourd'hui Action Logement (encore connue sous le nom du « 1% logement » ou « 1% patronal ») propose des aides pour les salariés — mais aussi pour les chômeurs, les jeunes ou les publics en difficulté — qui s'appuient sur des fonds collectés auprès des entreprises.

Dans un établissement sur quatre, les salariés ont eu recours à l'un ou l'autre des dispositifs d'Action Logement au cours de l'année passée. Les prêts à l'acquisition ou la construction sont les plus sollicités (14% des établissements), suivis des offres de logement locatifs (12%) et des avances Loca-pass qui consistent à avancer le dépôt de garantie demandé par le propriétaire à l'entrée du logement (9%).

Graphique 15 – Au cours des 12 derniers mois, certains de vos salariés ont-ils bénéficié des aides suivantes mises en œuvre par Action Logement ? (en%)



Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 25% des établissements ont des employés ayant bénéficié d'une aide d'Action Logement.

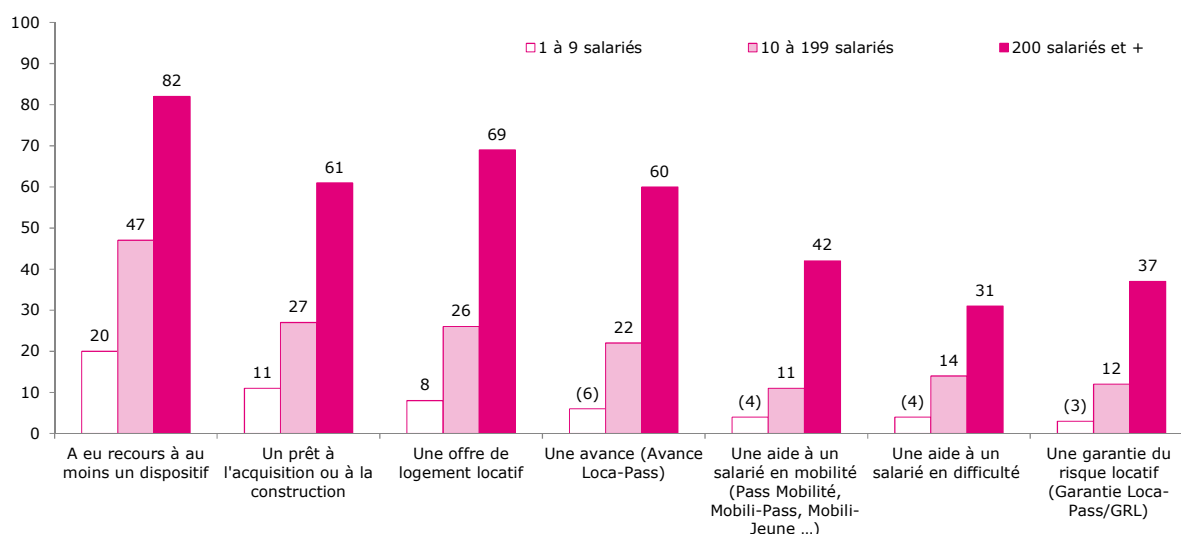
Le recours aux différents services d'Action Logement varie beaucoup entre les petits établissements (20%) et les structures de plus de 200 salariés (82%). Quelques repères chronologiques sur le fonctionnement d'Action Logement peuvent permettre d'éclairer ces écarts. Au démarrage du dispositif en 1953, toutes les entreprises devaient consacrer 1 % de leur masse salariale au financement de la résidence principale des salariés. Depuis 1992, l'affectation des fonds versés par les entreprises (0.95% de la masse salariale) est répartie en deux : 0,45% sont versés à Action Logement et 0,5% au Fonds National d'Aide au Logement (FNAL) qui finance lui aussi diverses allocations logement, et notamment l'aide personnalisée au logement (APL) et l'allocation au logement sociale (ALS). Depuis 2006, la contribution est versée uniquement par les entreprises

employant au moins 20 salariés. Afin de maintenir les services et les aides d'Action Logement aux salariés des petites entreprises, l'État verse en contrepartie une compensation financière.

N'abondant plus à Action Logement, les établissements de moins de 20 salariés pensent peut-être que leurs salariés ne peuvent plus bénéficier des différents produits et services proposés par Action Logement. Ces résultats laissent penser qu'Action Logement aurait peut-être intérêt à informer davantage directement les destinataires finaux des offres — à savoir les employés eux-mêmes — dans les petits établissements. A l'inverse, l'existence de services généraux et de ressources humaines facilitent vraisemblablement dans les grandes structures la circulation de l'information et le recours aux différents dispositifs.

Les autres caractéristiques socio-économiques des établissements influent peu. On aurait pu penser par exemple que les entreprises situées dans de grandes agglomérations favoriseraient davantage le recours aux dispositifs d'aide à la location par exemple (dans la mesure où la location est plus courante dans les grandes villes), mais il n'en n'est rien. Tout au plus les établissements ayant changé de localisation au cours des cinq dernières années sont un peu plus nombreux à signaler les services d'aide aux salariés en difficulté (12% contre 6% en moyenne, cf. tableau détaillé p. 66).

Graphique 16 – Au cours des 12 derniers mois, certains de vos salariés ont-ils bénéficié des aides suivantes mises en œuvre par Action Logement ? (en%)



Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

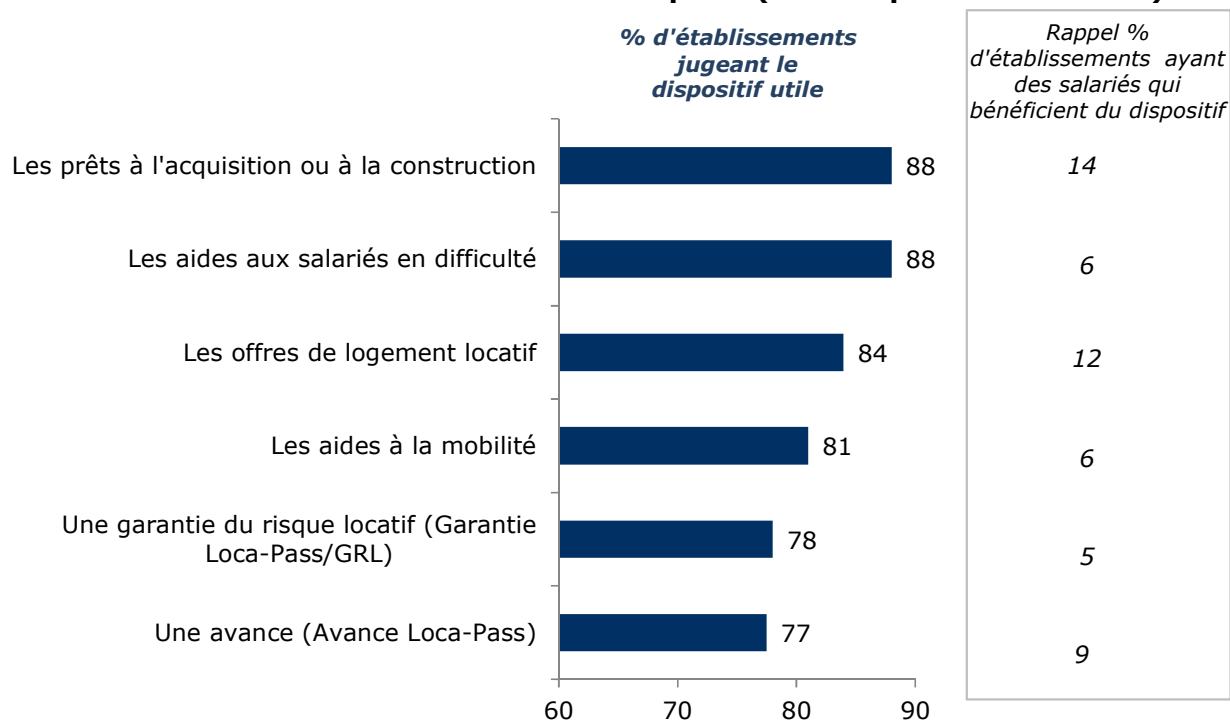
Lecture : 82% des établissements de plus de 200 salariés ont des employés ayant bénéficié d'un prêt à l'acquisition ou à la construction.

b. Les dispositifs d'Action Logement sont jugés utiles

Les différents dispositifs proposés par Action Logement sont jugés utiles par plus de sept établissements sur dix. Même les aides peu utilisées, comme l'avance Loca-Pass par exemple, sont plébiscitées. Les prêts à l'acquisition et la construction sont les plus appréciés (88% des suffrages). Les aides aux salariés sont également jugées très utiles (88%) même si elles sont moins utilisées (6% des établissements y ont recours). Ces aides gagneraient-elles à être mieux connues ?

Les entreprises considèrent-elles qu'elles n'ont pas vraiment de salariés « en difficulté » qui pourraient en bénéficier ?

Graphique 17 – A propos des différents types d'aides mis en œuvre par Action Logement, dites-moi si vous les trouvez utiles ou pas ? (% de réponses « utiles »)



Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.
Lecture : 88% jugent utiles les aides aux salariés en difficulté.

Les établissements qui ont pu faire profiter leurs salariés des différentes aides se montrent particulièrement enthousiastes (Tableau 14). Autrement dit, les dispositifs semblent faire leurs preuves auprès des principaux intéressés.

Tableau 14 – Utilité perçue des différents types d'aides mis en œuvre par Action Logement (en %)

	Ensemble des établissements	Dont :	
		Certains salariés de l'établissement en bénéficient	Aucun salarié de l'établissement n'en bénéficie
Les prêts à l'acquisition ou à la construction	88	98	88
Les aides aux salariés en difficulté	88	92	88
Les offres de logement locatif	84	94	83
Les aides à la mobilité	81	92	81
Une garantie du risque locatif (Garantie Loca-Pass/GRL)	78	95	78
Une avance (Avance Loca-Pass)	77	94	76

Source : CREDOC, Enquête sur le logement auprès des entreprises, décembre 2011.

Lecture : 98% des établissements dont les employés bénéficient d'une aide aux salariés en difficulté jugent ce dispositif utile.

Signalons quelques spécificités. Les établissements situés dans l’Ouest plébiscitent les prêts à l’acquisition ou à la construction. C’est peut-être parce que cette région est plus particulièrement dynamique en matière d’accession à la propriété : selon l’enquête « Conditions de vie et Aspirations » du CRÉDOC, 20% des accédants à la propriété en 2010 sont établis dans la région Ouest (contre 13% des locataires et des propriétaires sans emprunt). Dans la région Nord, où les catégories modestes sont surreprésentées, les aides aux salariés en difficulté et les offres de logement locatifs suscitent davantage d’intérêt.

Tableau 15 – Utilité perçue des différents types d’aides mis en œuvre par Action Logement (en%)

		Les prêts à l’acquisition ou à la construction	Les aides aux salariés en difficulté	Les offres de logement locatif	Les aides à la mobilité	Une garantie du risque locatif	Une avance Loca-Pass
Taille de l’établissement	1 à 9 salariés	88	87	84	81	78	76
	10 à 199 salariés	90	90	83	83	78	85
	200 salariés et plus	92	91	89	87	86	90
Région (ZEAT)	Région parisienne	86	84	84	78	79	79
	Bassin parisien	87	84	83	75	75	71
	Nord	90	93	90	83	82	78
	Est	90	84	79	86	71	74
	Ouest	95	96	88	87	80	81
	Sud-ouest	89	88	86	83	77	83
	Centre-est	80	89	81	83	78	79
	Méditerranée	92	88	83	81	84	76
Secteur d’activité	Agriculture	(82)	(82)	(77)	(72)	(77)	(66)
	Industrie	94	90	94	88	84	86
	Construction	93	90	85	79	75	75
	Com., Transp., Restau.	87	86	83	80	77	77
	Services aux entreprises	85	87	79	80	77	75
	Services aux particuliers	89	92	87	84	81	81
Ensemble des établissements		88	88	84	81	78	77

Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 92% des établissements de plus de 200 salariés jugent utiles les prêts à l’acquisition ou à la construction.

c. Satisfaction à l’égard des dispositifs mis en place par Action Logement

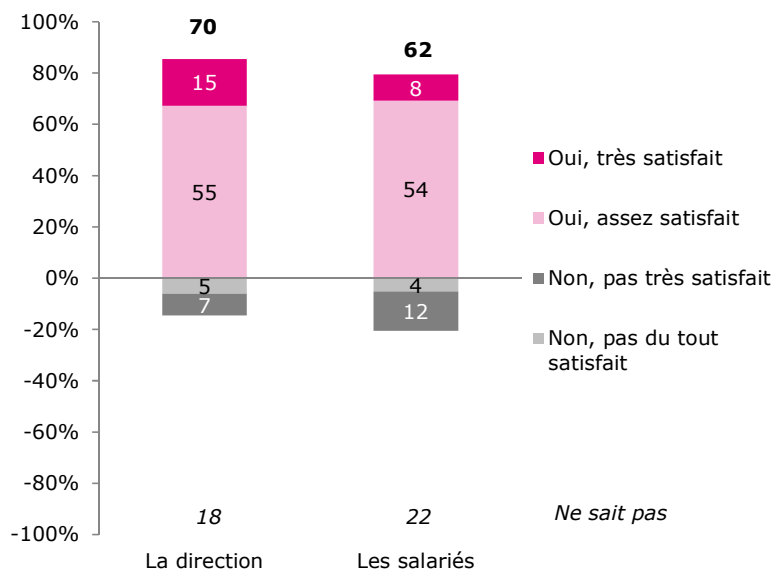
Les directions des établissements et leurs salariés se montrent tous deux satisfaits des dispositifs d’Action Logement utilisés (respectivement 70% et 62% de satisfaction). On

notera qu’une personne sur cinq a du mal à se prononcer sur ces questions, signe peut-être d’un manque d’évaluation précise de la part des directions des ressources humaines. Communiquer aux

directions des bilans de satisfaction des salariés ayant eu recours aux aides pourrait, de ce point de vue, être utile.

Graphique 18- La direction de votre établissement/ les salariés sont-ils satisfaits des actions mises en œuvre par Action Logement ? (en%)

(Champ : a utilisé au moins un dispositif d'aide d'Action Logement)



Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 70% des directions d'établissement ayant utilisé au moins un dispositif d'aide d'Action Logement en sont satisfaites, 62% pensent que leurs salariés en sont satisfaits.

Nous n'avons pas spécifiquement interrogé les entreprises sur chaque type d'aide. Néanmoins, on notera que **la satisfaction, exprimée globalement, varie légèrement selon les services utilisés**. Ainsi, 81% des établissements ayant eu recours à la garantie du risque locatif se disent globalement satisfaits d'Action Logement. Ce service est pourtant peu utilisé (5% des établissements). Le recours aux aides aux salariés en difficulté ne semble pas, en revanche, corrélé à une très forte satisfaction globale (rappelons qu'il ne s'agit pas d'une évaluation service par service).

Tableau 16 – La satisfaction vis à vis des actions mises en œuvre par Action Logement selon les aides utilisées (en%)

(Champ : a utilisé au moins un dispositif d'aide d'Action Logement)

	La direction est satisfaite	Les salariés sont satisfaits
Une garantie du risque locatif (Garantie Loca-Pass/GRL)	81	74
Un prêt à l'acquisition ou à la construction	75	68
Une avance (Avance Loca-Pass)	77	66
Une offre de logement locatif	71	65
Une aide à un salarié en mobilité (Pass Mobilité, Mobili-Pass, Mobili-Jeune ...)	74	64
Une aide à un salarié en difficulté	67	56

Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 75% des établissements au sein desquels un prêt à l'acquisition ou à la construction a été accordé à un salarié se montrent satisfaits d'Action Logement.

La satisfaction progresse avec l'effectif de la structure : 81% des directions d'établissements comprenant plus de 200 salariés se disent satisfaites d'Action Logement, contre 66% des petits établissements. Les dispositifs semblent également plus adaptés aux établissements situés dans des agglomérations de taille moyenne (entre 20 000 et plus de 100 000 habitants) mais suscitent moins de satisfecit dans les zones rurales (58% de satisfaits) ou dans l'agglomération parisienne (67%).

Tableau 17 – La satisfaction vis à vis des actions mises en œuvre par Action Logement selon les caractéristiques des établissements (en%)

(Champ : a utilisé au moins un dispositif d'aide d'Action Logement)

		La direction est satisfaite des actions mises en œuvre par Action Logement	Les salariés sont satisfaits des actions mises en œuvre par Action Logement
Taille de l'établissement	1 à 9 salariés	66	59
	10 à 199 salariés	78	67
	200 salariés et plus	81	73
Région (ZEAT)	Région parisienne	68	49
	Bassin parisien	59	57
	Nord	86	83
	Est	91	87
	Ouest	65	67
	Sud-ouest	84	80
	Centre-est	67	55
	Méditerranée	67	54
Secteur d'activité	Agriculture	(49)	(0)
	Industrie	87	57
	Construction	75	(58)
	Com., Transp., Restau.	69	66
	Services aux entreprises	70	68
	Services aux particuliers	66	59
Situation géographique	Centre	69	63
	Banlieue	80	63
	Rural	54	56
	Isolé	66	61
Taille de l'agglomération	Commune rurale	58	61
	2 à 20 000 habitants	68	55
	20 à 100 000 habitants	76	70
	100 000 habitants et plus	76	69
	Unité urbaine de Paris	67	51
Ensemble des établissements		70	62

Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 66% des directions d'entreprises de 1 à 9 salariés ayant eu recours à Action Logement sont satisfaites des actions mises en œuvre.

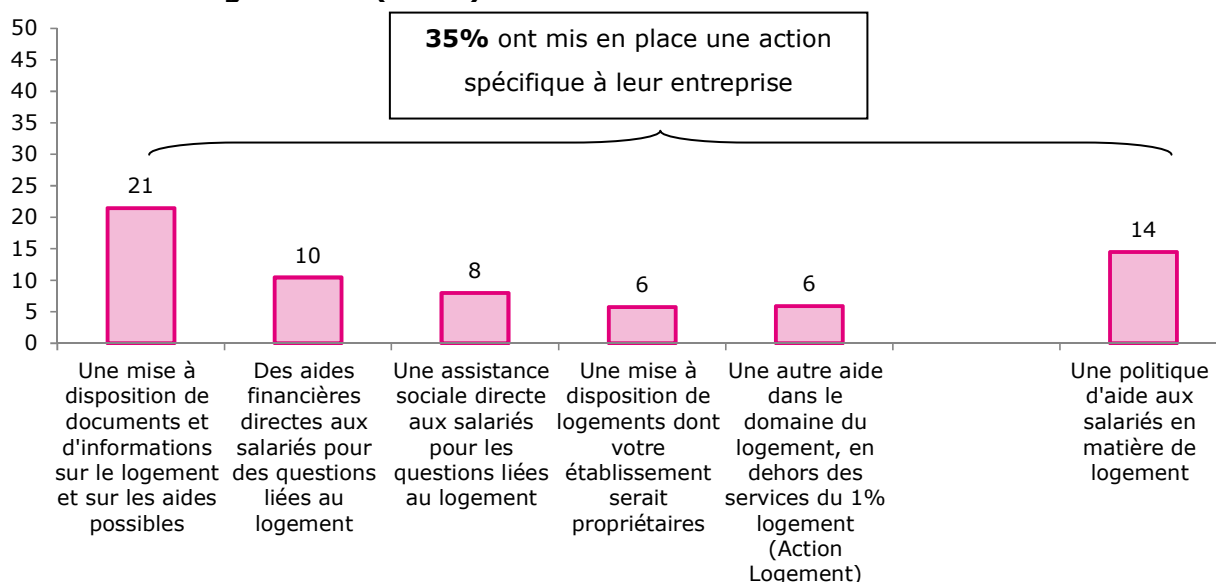
4. 35% des établissements mettent en place des actions spécifiques pour aider les salariés

Au-delà des services proposés par Action Logement, les entreprises peuvent, de leur propre initiative, proposer à leurs salariés des solutions pour remédier à leurs problèmes de logement.

Si **seulement 14% des établissements déclarent avoir « mis en place une politique d'aide aux salariés en matière de logement »**, lorsque l'on rentre dans le détail de l'éventail des actions possibles, on s'aperçoit que les entreprises sont plus nombreuses à avoir pris des initiatives : 21% déclarent mettre à disposition des salariés des documents d'information sur le logement et les aides existantes, 10% fournissent des aides financières directes à leurs salariés pour des questions liées au logement ; 8% offrent une assistance sociale directe aux salariés pour les questions de logement et 6% proposent à leur personnel des logements dont l'entreprise est propriétaire.

Au total, **en additionnant tous les types d'action, plus d'un tiers des établissements réalisent de leur propre chef des actions en matière de logement.**

Graphique 19 - Mise en place d'une action spécifique
Afin d'aider les salariés qui rencontrent des difficultés de logement, votre établissement leur a-t-il proposé, au cours des douze derniers mois, et en dehors des services offerts par Action Logement ... (en %)
Votre établissement a-t-il une politique d'aide aux salariés en matière de logement ? (en %)



Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 14% des établissements ont une politique d'aide aux salariés en matière de logement.

La taille de l'entreprise est, ici encore, très discriminante : 81% des établissements de plus de 200 salariés ont mis en place une action spécifiquement à destination de leurs salariés, contre seulement 30% des petites structures. Signalons en particulier que 37% des structures de plus de 200

personnes proposent une assistance sociale directe aux salariés pour les questions liées au logement (Tableau 18).

Tableau 18 – Les actions mises en place spécifiquement par l’entreprise pour aider les salariés qui rencontrent des difficultés de logement (en%)

		A mis en place une action	Une mise à disposition de documents et d’information sur le logement et sur les aides possibles	Des aides financières directes aux salariés pour des questions liées au logement	Une assistance sociale directe aux salariés pour les questions liées au logement	Une mise à disposition de logements dont votre établissement serait propriétaires	Une autre aide dans le domaine du logement, en dehors des services du 1% logement	A une politique d’aide aux salariés en matière de logement
Taille de l’établissement	1 à 9 salariés	30	17	10	(7)	(6)	(5)	13
	10 à 199 salariés	55	39	14	13	7	11	22
	200 salariés et plus	81	61	25	37	13	18	43
Région (ZEAT)	Région parisienne	31	20	15	12	(3)	7	16
	Bassin parisien	34	18	(9)	7	(5)	(5)	17
	Nord	25	20	(3)	(7)	(8)	(2)	(9)
	Est	32	17	(10)	(6)	(1)	(3)	(10)
	Ouest	38	25	(9)	8	(7)	(8)	13
	Sud-ouest	36	21	(4)	(3)	(8)	(3)	13
	Centre-est	41	28	13	11	(7)	(11)	20
	Méditerranée	34	22	13	8	(9)	(5)	12
Secteur d’activité	Agriculture	(36)	(23)	(14)	(9)	(27)	(5)	(18)
	Industrie	26	21	7	5	(1)	(4)	7
	Construction	31	18	(17)	(9)	(3)	(5)	(6)
	Com., Transp., Rest.	33	18	9	7	7	5	20
	Serv. aux entreprises	36	24	9	4	(1)	6	18
	Serv. aux particuliers	40	25	11	13	7	9	10
Ensemble des établissements		35	21	10	8	6	6	14

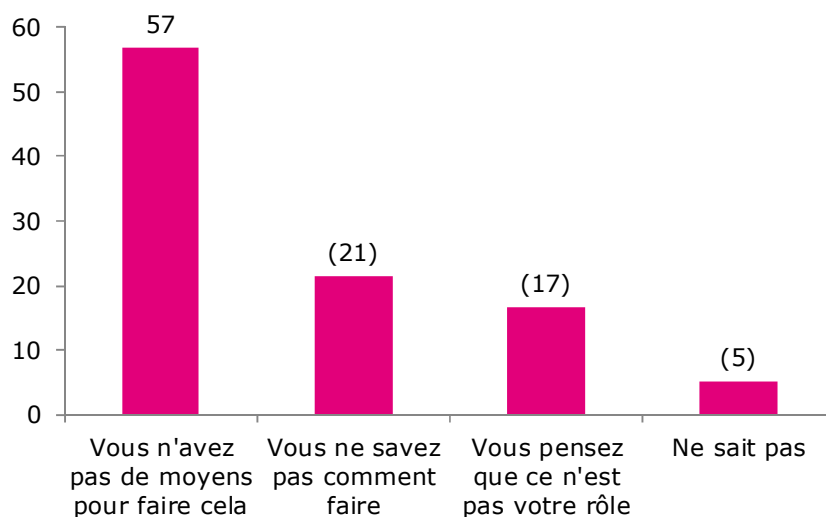
Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 81% des grands établissements ont mis en place une action spécifique à l’entreprise pour aider les salariés qui rencontrent des difficultés de logement.

C'est principalement le manque de moyens (57%) — probablement financiers mais aussi humains — qui explique que certaines structures ne mettent pas en place d'action pour tenter d'apporter une réponse à leurs salariés avec des difficultés de logement. **Rares sont les dirigeants qui considèrent que « ce n'est pas leur rôle » d'intervenir dans le domaine** (17%).

Graphique 20 – Pourquoi rien n'a été fait dans votre établissement afin d'aider les salariés qui rencontrent des difficultés de logement ?

(Champ : 7% qui pensent que leurs salariés ont des problèmes de logement et n'ont mis aucun dispositif d'aide en place)



Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 57% des établissements n'ayant pas mis en place des actions pour remédier aux problèmes de logement de leurs salariés l'expliquent par un manque de moyens.

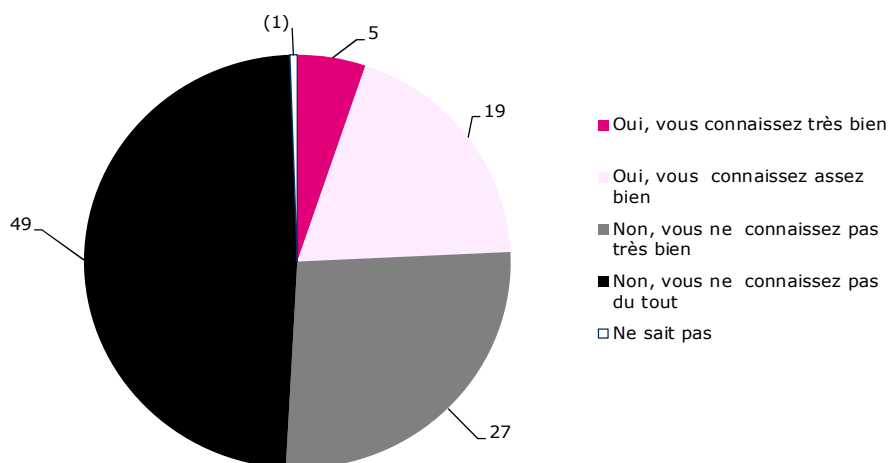
IV. L'implication des établissements dans les politiques locales de l'habitat

1. Une méconnaissance des outils de programmation pour l'aménagement de l'habitat

Le plan local d'urbanisme (PLU) fixe les règles générales d'urbanisme (utilisation des sols, infrastructures de transport, autorisations de construction...) à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes, tandis que le programme local de l'habitat (PLH)¹⁹ s'attelle plus spécifiquement à la politique locale du logement : gestion du parc immobilier public et privé existant, constructions nouvelles, maintien ou développement du parc social, équilibre emploi-habitat, adéquation aux populations présentes, etc. Ces programmes comportent des enjeux stratégiques pour les entreprises parce qu'ils peuvent avoir des effets sur les moyens de transport, le dynamisme des zones d'activité et l'offre de logement autour de l'entreprise. Ces programmes influent aussi sur l'activité de certains secteurs comme celui de la construction notamment (lancement de grands chantiers, choix et mise en concurrence des entreprises de travaux, etc.).

En dépit de ces enjeux, **moins d'une entreprise sur quatre connaît les outils de programmation pour l'aménagement de l'habitat** (Graphique 21). Cette méconnaissance est à l'image du manque de notoriété des PLH et des PLU dans le grand public. Mais elle pose question eu égard aux enjeux économiques et sociaux qui se situent au carrefour de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la compétitivité des entreprises.

Graphique 21 – Connaissez-vous les différents outils de programmation permettant d'aménager l'habitat dans les zones urbaines et zones rurales ? On parle de PLH (programme local de l'habitat) et de PLU (plan local d'urbanisme) ? (en %)



Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.
Lecture : 49% ne connaissent pas du tout le PLU ou le PLH.

¹⁹Article L302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006824770&cidTexte=LEGITEXT000006074096&dateTexte=vig>

Les établissements du secteur public (Tableau 19) affichent la plus forte connaissance des PLH et PLU. Les entreprises des communes rurales se montrent aussi plus au fait de ces outils de programmation : 32% contre seulement 16% de celles situées dans l'unité urbaine de Paris. En zone rurale, les entreprises et les particuliers sont plus proches de leur mairie ; les divers établissements sont peut-être mieux informés des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire que ne le sont les différents acteurs dans les grands centres urbains. Indiquons également que des programmes d'aménagement adaptés ont spécifiquement été créés pour les zones rurales et isolées. On pense notamment aux opérations d'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale (OPAH-RR). L'OPAH-RR a été conçue pour les communes rurales faisant face aux problèmes de paupérisation, de dévitalisation et de décroissance démographique. Les divers acteurs installés dans les communes rurales ou isolées sont probablement plus concernés que les autres par tout ce qui peut les aider à renforcer l'attractivité et la compétitivité de leur territoire.

Tableau 19 – Proportion d'établissements connaissant les programmes d'aménagement de l'habitat

		Connaît	Ne connaît pas
Taille d'agglomération	Commune rurale	32	54
	2 à 20 000 habitants	22	79
	20 à 100 000 habitants	21	79
	100 000 habitants et plus	24	76
	Unité urbaine de Paris	16	84
Type d'établissement	Public	66	33
	Privé	22	77
Ensemble des établissements		24	76

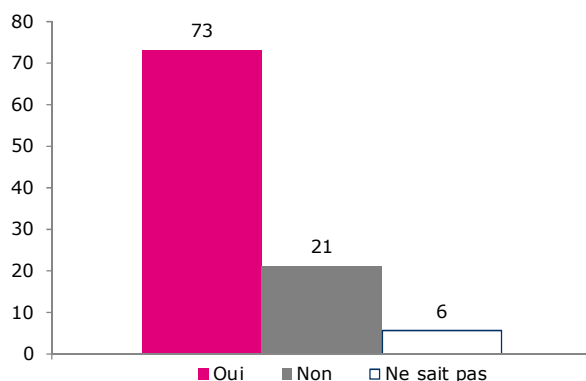
Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 32% des établissements des communes rurales connaissent les programmes d'aménagement de l'habitat. Le détail des résultats complets figure p. 67

2. 73% des établissements pensent que les collectivités locales peuvent les aider à résoudre les problèmes de logement de leurs salariés

La décentralisation et le pouvoir de construction accordé aux maires font de l'échelon local le premier niveau où se jouent aujourd'hui les prises de décision en matière d'habitat. En l'occurrence, **73% des chefs d'entreprise se disent que les collectivités locales et les élus locaux peuvent les aider à résoudre les problèmes de logement rencontrés par leurs salariés** (Graphique 22). De nombreuses études montrent que les responsables politiques locaux (maires, conseillers généraux...) recueillent, auprès de l'opinion publique, une plus grande confiance que les instances nationales (le Gouvernement, l'Etat...)²⁰. Toutefois les dernières enquêtes montrent que la crise de confiance de la population dans le politique touche peu à peu les élus locaux. La légitimité accordée ici à l'administration territoriale et aux élus locaux en matière d'aide au logement mérite donc particulièrement l'attention.

Graphique 22 – Selon-vous, les collectivités territoriales et les élus locaux peuvent-ils aider les entreprises à résoudre les problèmes de logement rencontrés par leurs salariés ? (%)



Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 73% pensent que les collectivités territoriales et les élus locaux peuvent être une aide à la résolution des problèmes de logement des salariés.

²⁰ CF source <http://www.cevipof.com/fr/le-barometre-de-la-confiance-politique-du-cevipof/rapports/>

Le tableau suivant montre que la confiance dans les élus locaux sur ce point est largement partagée, quel que soit le type d'établissement. Certains établissements se montrent plus particulièrement convaincus :

- Les plus touchés par les problèmes de logement (les établissements situés en Méditerranée, ceux qui comptent un nombre important de salariés)
- Ceux situés dans les communes rurales isolées

Tableau 20 – Part d'établissements estimant que les élus locaux et les collectivités territoriales peuvent aider les entreprises à résoudre les difficultés de logement des salariés (en%)

Taille de l'établissement	1 à 9 salariés	73
	10 à 199 salariés	73
	200 salariés et plus	80
Région (ZEAT)	Région parisienne	72
	Bassin parisien	66
	Nord	73
	Est	67
	Ouest	75
	Sud-ouest	78
	Centre-est	75
	Méditerranée	79
Secteur d'activité	Agriculture	(74)
	Industrie	75
	Construction	84
	Commerce, Transport, Restauration	72
	Services aux entreprises	71
	Services aux particuliers	70
Localisation	Centre	67
	Banlieue	77
	Rural	76
	Isolé	79
Ensemble des établissements		73

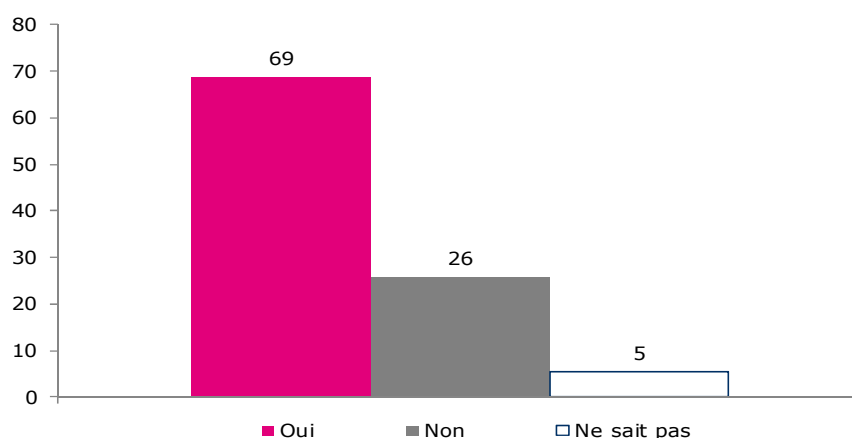
Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 80% des établissements de 200 salariés et plus pensent que les élus locaux et les collectivités locales peuvent aider les salariés qui éprouvent des difficultés de logement.

3. Les entreprises souhaiteraient être associées à l'élaboration des PLH ou des PLU

Près de sept établissements sur dix (69%) pensent que les entreprises doivent être associées à l'élaboration des PLU et PLH (Graphique 23). Les établissements imaginent probablement que leur participation à la réflexion en matière d'habitat permettrait d'affiner l'évaluation des besoins en logement. Cela permettrait aussi que soit mieux pris en compte les besoins des entreprises en matière de logements pour les salariés.

Graphique 23 – Pensez-vous que les entreprises doivent être associées à l'élaboration du programme local de l'habitat ou du plan local d'urbanisme afin de mieux prendre en compte les besoins en logement des salariés ? (en%)



Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 69% des établissements pensent que les entreprises devraient être associées à l'élaboration du PLU ou du PLH afin de mieux prendre en compte les besoins en logement des salariés.

77% des entreprises situées en zone rurale isolée et 74% des établissements localisés dans des zones rurales sont favorables à cette proposition. Les établissements du secteur public laissent également entendre leur souhait de voir les entreprises davantage impliquées dans la politique urbaine locale (84%).

Tableau 21 – Établissements favorables à l'association des entreprises dans l'élaboration des PLU et PLH (en %)

Localisation	Centre	65
	Banlieue	68
	Rural	74
	Isolé	77
Type d'établissement	Public	84
	privé	68
Ensemble des établissements		69

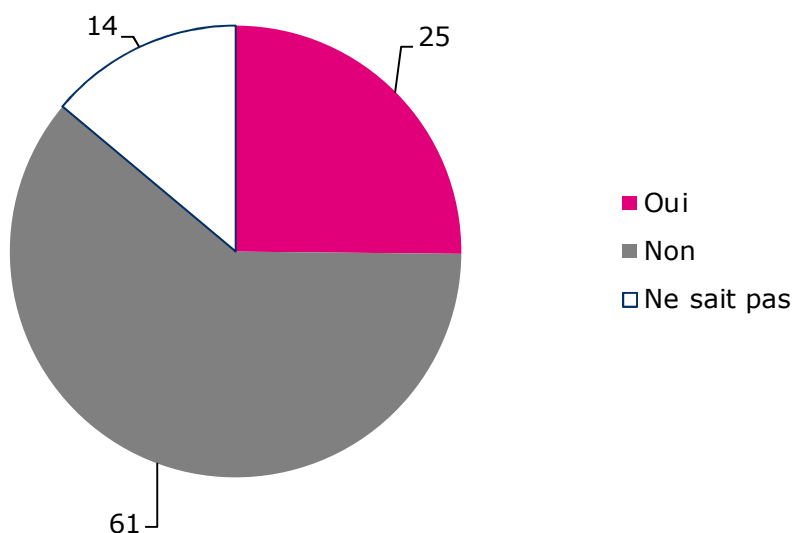
Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 77% des établissements localisés dans un milieu isolé pensent que les entreprises devraient être associées à l'élaboration du PLU ou du PLH afin de mieux prendre en compte les besoins en logement des salariés.

4. 25% des établissements prêts à s'investir dans la préparation d'un PLH ou PLU

Si de nombreux établissements souhaitent être associés à la préparation des PLH et des PLU, seuls 25% sont effectivement prêts à s'investir concrètement (Graphique 24). On mesure ici le décalage entre le souhait de ne pas être écarté des projets d'urbanismes et la difficulté à dégager du temps et de l'argent pour y travailler. Pour autant, ce chiffre de 25% n'est pas rien : rapporté à l'ensemble des établissements français, on peut donc estimer que **500 000 dirigeants d'entreprise sont disposés à mobiliser une partie de leurs ressources afin d'aider à la programmation d'un habitat adapté à la population de leur territoire.**

Graphique 24 – Est-ce que votre établissement serait prêt à s'investir pour la préparation d'un programme local de l'habitat ou d'un plan local d'urbanisme ?



Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 25% des établissements qui pensent que les entreprises doivent être associées à l'élaboration des PLU ou PLH sont prêts à s'investir pour la préparation d'un PLU ou PLH.

L'intention de s'engager est plus forte dans les établissements publics (48%). La localisation des établissements semble aussi jouer un rôle important : 37% des établissements situés en zone rurale et 30% des établissements parisiens se disent prêts à participer à l'élaboration des PLH ou des PLU (Tableau 22). Indirectement, la convergence des points de vue de la part d'établissements localisés sur des territoires diamétralement opposés — en termes de densité, d'attractivité, et de compétitivité — met en lumière la diversité des problèmes de logement que rencontrent les salariés.

Tableau 22 – Part d'établissement prêts à s'investir dans l'élaboration d'un PLU ou d'un PLH

Région (ZEAT)	Région parisienne	30
	Bassin parisien	26
	Nord	17
	Est	(22)
	Ouest	(28)
	Sud-ouest	20
	Centre-est	29
	Méditerranée	21
Localisation	Centre	22
	Banlieue	26
	Rural	35
	Isolé	(20)
Taille d'agglomération	Commune rurale	37
	2 à 20 000 habitants	22
	20 à 100 000 habitants	21
	100 000 habitants et plus	21
	Unité urbaine de Paris	30
Ensemble des établissements		25

Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 30% des établissements de région parisienne qui pensent que les entreprises doivent être associées à l'élaboration des PLU ou PLH sont prêts à s'investir pour la préparation d'un PLU ou PLH.

Dans les établissements directement en proie aux problèmes de logement de leurs salariés l'implication est encore plus forte : 43% des établissements qui indiquent que leurs salariés ont des difficultés à se loger, 34% de ceux qui sont affectés dans leur gestion quotidienne et 34% de ceux qui déplorent l'éloignement géographique trop important de certains de leurs salariés se disent prêts à s'investir.

Tableau 23 – Part d'établissement prêts à s'investir dans l'élaboration d'un PLU ou d'un PLH chez les établissements les plus touchés par les problèmes de logement (en %)

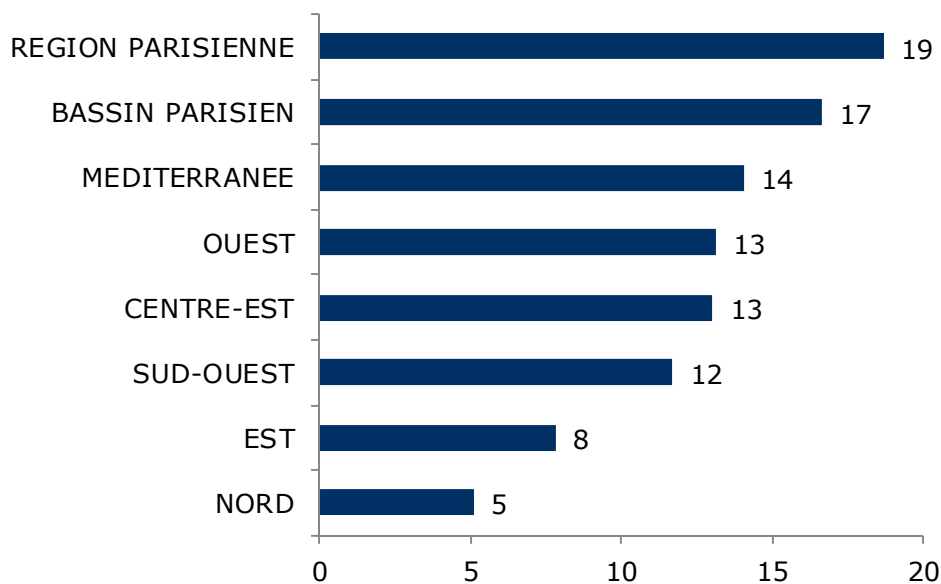
Établissements qui ...	
...pensent que certains salariés éprouvent des difficultés pour se loger	43
...sont affectés par les difficultés de logement de leurs salariés	34
...pensent que certains de leurs salariés habitent trop loin de l'endroit où ils travaillent	34
Ensemble des établissements	25

Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 43% des établissements qui pensent que certains salariés éprouvent des difficultés pour se loger sont prêts à s'investir pour la préparation d'un PLU ou PLH.

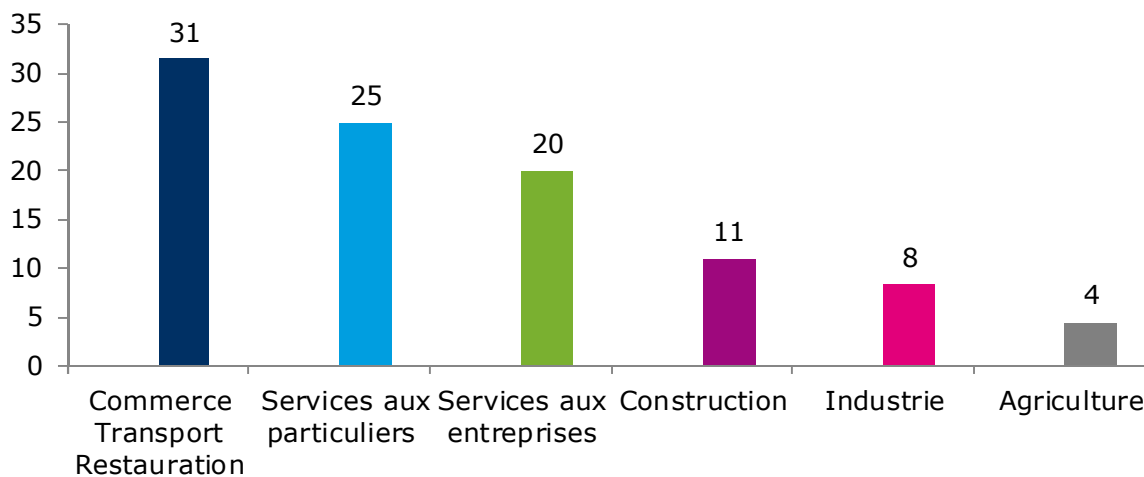
Annexe 1 : Caractéristiques des établissements

Graphique 25 – Localisation des établissements (en %)



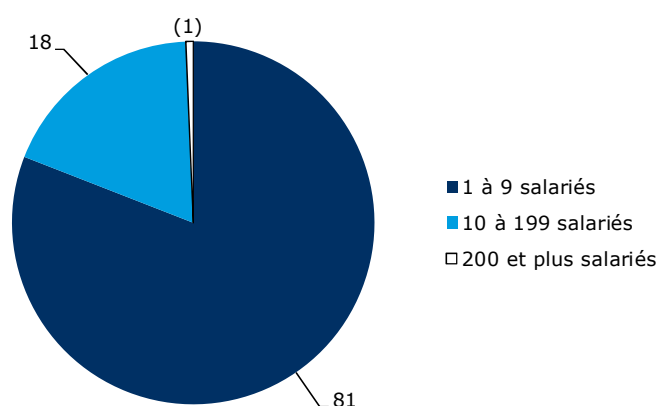
Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.
Lecture : 19% des établissements sont localisés en région parisienne.

Graphique 26 – Secteurs d'activité (en%)



Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.
Lecture : 31% des établissements appartiennent au secteur Commerce, Transport et Restauration.

Graphique 27 – Taille de l'établissement

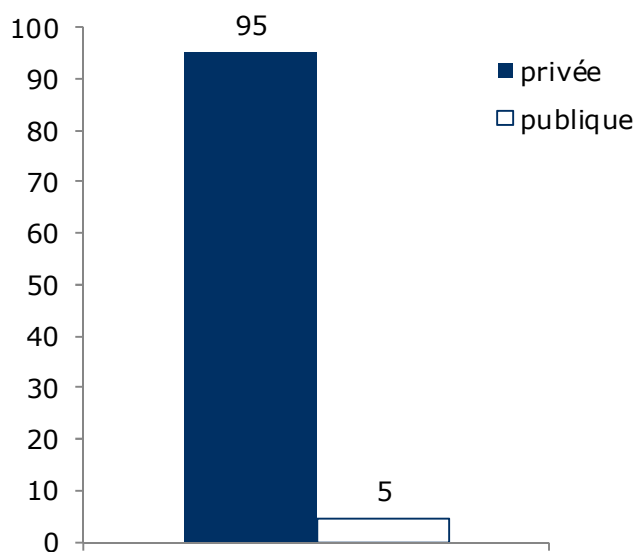


Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 81% des établissements comportent entre 1 et 9 salariés

Note : les établissements de plus de 200 salariés représentent moins de 1% de l'ensemble des établissements, mais 35% de l'échantillon effectivement interrogé, afin de pouvoir disposer de chiffres fiables pour les grandes structures (voir la méthodologie en avant-propos).

Graphique 28 – Type d'établissement S'agit-il d'une entreprise publique ou privée ?

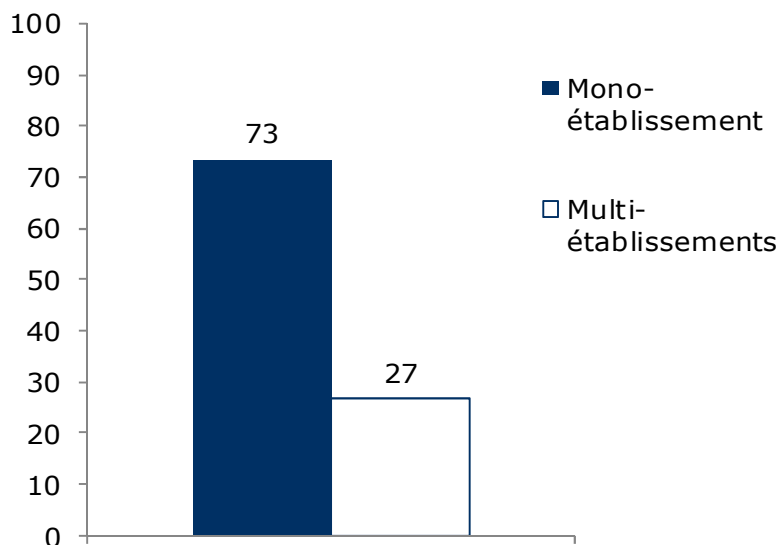


Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 95% des établissements sont des entreprises privées et 27% sont des multi-établissements.

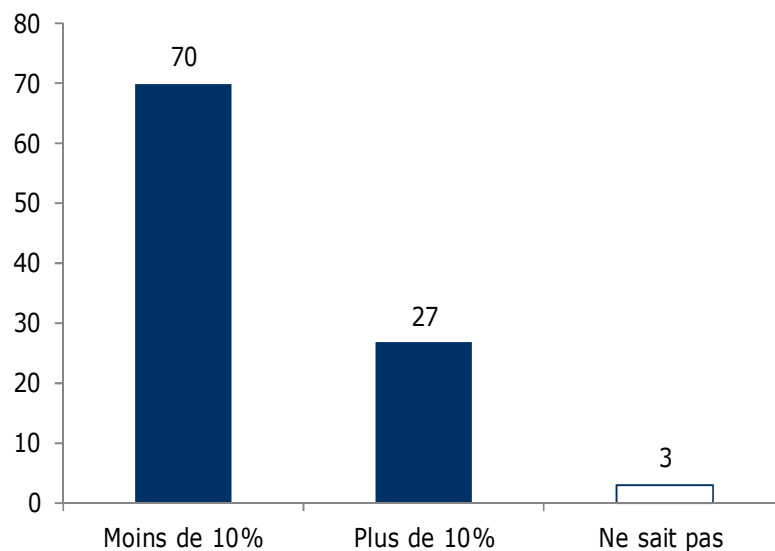
Graphique 29 – Type d'établissement

L'établissement appartient-il à une entreprise mono-établissements ou multi-établissements ?



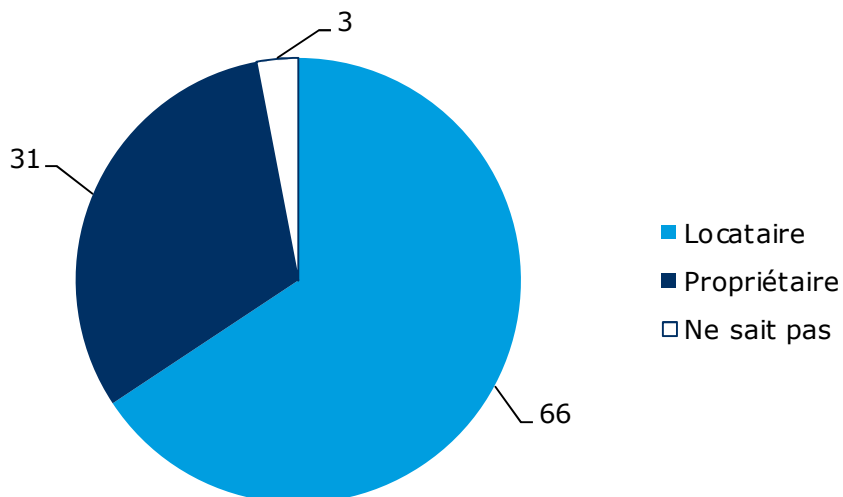
Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.
Lecture : 27% des établissements appartiennent à des entreprises multi-établissements.

Graphique 30 – Dans votre établissement quelle est approximativement la part de cadres ?



Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.
Lecture : 70% des établissements ont une part de cadres parmi les salariés inférieure à 10%.

Graphique 31 – L'entreprise est- elle propriétaire ou locataire des locaux utilisés pour l'activité (en %) ?



Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.
Lecture : 66% des établissements sont locataires de leurs locaux.

Annexe 2 : Tableaux détaillés complémentaires

Tableau 24 –Part de cadres dans l’effectif salarié de l’établissement (en %)

		Moins de 10%	De 10 à 30%	De plus de 30 à 50%	Plus de 50%	<i>Nsp</i>
Taille de l'établissement	1 à 9 salariés	72	9	8	8	(3)
	10 à 199 salariés	66	20	(5)	8	(2)
	200 salariés et plus	39	40	8	11	(2)
Région (ZEAT)	Région parisienne	66	10	9	10	(5)
	Bassin parisien	73	10	(6)	(8)	(2)
	Nord	62	(9)	(14)	(5)	(10)
	Est	70	10	(11)	(7)	(2)
	Ouest	72	9	(10)	(5)	(3)
	Sud-ouest	78	12	(3)	(5)	(2)
	Centre-est	65	13	(9)	(13)	(0)
	Méditerranée	73	16	(5)	(3)	(3)
Secteur d'activité	Agriculture	(66)	(15)	(5)	(10)	(5)
	Industrie	79	14	(2)	(4)	(1)
	Construction	75	(5)	(13)	(2)	(5)
	Commerce, Transport, Restauration	73	11	(7)	(5)	(4)
	Services aux entreprises	60	14	9	16	(1)
	Services aux particuliers	71	10	(8)	8	(3)
Ensemble des établissements		70	11	8	8	3

Source : CRÉDOC, CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 72% des établissements de 1 à 9 salariés ont une part de cadres inférieur à 10% de l’effectif salarié.

Tableau 25 - Selon vous, les difficultés de logement concerne-t-elle tous les salariés ou seulement une catégorie ? (en%)

(Champ : établissements qui pensent que certains de leurs salariés rencontrent des difficultés de logement – 19%)

		Selon vous, les difficultés de logement concernent-elles tous les salariés ou seulement certaines catégories?		
		Tous vos salariés	Seulement certaines catégories	Nsp
Taille de l'établissement	1 à 9 salariés	(37)	63	(0)
	10 à 199 salariés	25	74	(1)
	200 salariés et plus	21	78	(1)
Région (ZEAT)	Région parisienne	26	74	(0)
	Bassin parisien	(25)	75	(0)
	Nord	(0)	(100)	(0)
	Est	(0)	(100)	(0)
	Ouest	(37)	63	(0)
	Sud-ouest	(38)	(62)	(0)
	Centre-est	(39)	61	(0)
	Méditerranée	(62)	36	(1)
Secteur d'activité	Agriculture	(52)	(48)	(0)
	Industrie	(36)	64	(0)
	Construction	(24)	(76)	(0)
	Commerce, Transport, Restauration	36	63	(1)
	Services aux entreprises	(28)	72	(0)
	Services aux particuliers	(33)	67	(0)
Ensemble des établissements		34	66	(0)

Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 63% des établissements de 1 à 9 salariés qui pensent que certains de leurs salariés rencontrent des difficultés de logement estiment que ces difficultés concernent seulement certaines catégories de personnel

Tableau 26 – Pourcentage moyen des salariés en difficultés face au logement selon les caractéristiques des établissements (en %).

(Champ : établissements qui estiment que certains de leurs salariés éprouvent des difficultés à se loger - 19% des établissements)

Taille de l'établissement	1 à 9 salariés	36
	10 à 199 salariés	22
	200 salariés et plus	16
Région (ZEAT)	Région parisienne	31
	Bassin parisien	29
	Nord	(30)
	Est	(23)
	Ouest	34
	Sud-ouest	(32)
	Centre-est	30
	Méditerranée	44
Secteur d'activité	Agriculture	(35)
	Industrie	21
	Construction	(31)
	Commerce, Transport, Restauration	36
	Services aux entreprises	26
	Services aux particuliers	34
Ensemble des établissements		33

Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 36% salariés des petits établissements ont des difficultés de logement.

Tableau 27 - Diriez-vous que les difficultés de logement de vos salariés ont empiré par rapport à il y a cinq ans ? (en %)

(Champ : établissements qui pensent que certains de leur salariés rencontrent des difficultés de logement – 19%)

		Oui	Non	Nsp
Taille de l'établissement	1 à 9 salariés	72	(21)	(7)
	10 à 199 salariés	60	30	(11)
	200 salariés et plus	65	28	(8)
Région (ZEAT)	Région parisienne	64	31	(6)
	Bassin parisien	72	(27)	(1)
	Nord	(81)	(19)	(0)
	Est	(87)	(13)	(0)
	Ouest	(75)	(14)	(11)
	Sud-ouest	(62)	(19)	(19)
	Centre-est	(76)	(12)	(11)
	Méditerranée	74	(19)	(8)
Secteur d'activité	Agriculture	(57)	(29)	(13)
	Industrie	(62)	(35)	(3)
	Construction	(88)	(12)	(0)
	Commerce, Transport, Restauration	69	22	(9)
	Services aux entreprises	73	(15)	(11)
	Services aux particuliers	66	28	(6)
Part de cadres	Moins de 10%	67	26	(7)
	Plus de 10%	74	18	(8)
Localisation	Centre	82	12	(6)
	Banlieue	64	28	(8)
	Rural	(63)	(20)	(17)
	Isolé	(55)	(45)	(0)
Taille d'agglomérations	Commune rurale	(63)	(26)	(12)
	2 à 20 000 habitants	(64)	(28)	(8)
	20 à 100 000 habitants	(65)	(14)	(22)
	100 000 habitants et plus	83	13	(4)
	Unité urbaine de Paris	65	30	(5)
Ensemble des établissements		69	23	8

Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 72% des établissements de 1 à 9 salariés pensant qu'il existe des difficultés à se loger au sein de leur personnel pensent que les difficultés de logement se sont détériorées depuis cinq ans.

Tableau 28 – Proportion d'établissements pensant que les situations d'éloignement sont plus nombreuses qu'il y a cinq ans (en %)

		<i>Champ : Établissements qui estiment que certains de leurs salariés habitent trop loin de l'endroit où ils travaillent - 27% des établissements</i>	Ramené à l'ensemble des établissements
Taille de l'établissement	1 à 9 salariés	43	11
	10 à 199 salariés	42	15
	200 et salariés	55	30
Région (ZEAT)	Région parisienne	45	19
	Bassin parisien	41	9
	Nord	(25)	(4)
	Est	(20)	(5)
	Ouest	53	11
	Sud-ouest	(39)	(10)
	Centre-est	48	14
	Méditerranée	47	12
Secteur d'activité	Agriculture	(16)	(5)
	Industrie	52	11
	Construction	(59)	(17)
	Commerce, Transport, Restauration	48	12
	Services aux entreprises	44	12
	Services aux particuliers	34	11
Localisation	Centre	49	13
	Banlieue	44	15
	Rural	(39)	(8)
	Isolé	(27)	(7)
Taille d'agglomération	Commune rurale	(46)	(8)
	2 à 20 000 habitants	37	9
	20 à 100 000 habitants	(32)	(7)
	100 000 habitants et plus	48	14
	Unité urbaine de Paris	48	21
Ensemble des établissements		43	12

Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 43% des établissements de 1 à 9 salariés qui signalent des salariés trop éloignés de leur lieu de travail pensent que cette situation a empiré, soit 11% des petits établissements de 1 à 9 salariés pensent que les situations d'éloignement sont plus nombreuses qu'il y a cinq ans.

Tableau 29 – A-t-il déjà été envisagé de changer la localisation de votre établissement pour faciliter les conditions de logement des salariés ? (en%)

		Oui, et cette option a été étudiée très sérieusement	Oui, mais cette option n'a pas fait l'objet d'une étude approfondie	Non	Nsp
Taille de l'établissement	1 à 9 salariés	(1)	(2)	97	(0)
	10 à 199 salariés	(1)	(2)	96	(1)
	200 salariés et plus	(2)	(2)	96	(1)
Région (ZEAT)	Région parisienne	(1)	(4)	94	(0)
	Bassin parisien	(2)	(2)	95	(1)
	Nord	(0)	(1)	99	(1)
	Est	(0)	(0)	99	(0)
	Ouest	(0)	(1)	98	(0)
	Sud-ouest	(0)	(0)	99	(0)
	Centre-est	(0)	(1)	99	(0)
	Méditerranée	(0)	(5)	95	(0)
Secteur d'activité	Agriculture	(0)	(5)	(95)	(0)
	Industrie	(2)	(2)	96	(0)
	Construction	(0)	(1)	99	(0)
	Commerce, Transport, Restauration	(0)	(1)	98	(1)
	Services aux entreprises	(2)	(5)	92	(0)
	Services aux particuliers	(0)	(1)	99	(0)
Ensemble des établissements		2	1	97	(0)

Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 97% des établissements de 1 à 9 salariés n'ont jamais envisagé de changer de localisation pour faciliter les conditions de logement des salariés.

Tableau 30 – D’une façon générale, diriez-vous que les conditions de logement des salariés de votre établissement...? (en%)

		Incitent à changer de localisation	Incitent à rester dans la localisation actuelle	N’affectent en rien la localisation	Nsp
Taille de l'établissement	1 à 9 salariés	(3)	27	69	(1)
	10 à 199 salariés	(4)	26	70	(1)
	200 salariés et plus	(4)	19	75	(2)
Région (ZEAT)	Région parisienne	(5)	27	69	(0)
	Bassin parisien	(2)	23	75	(1)
	Nord	(1)	(28)	72	(0)
	Est	(0)	30	69	(0)
	Ouest	(2)	28	70	(1)
	Sud-ouest	(4)	25	69	(1)
	Centre-est	(3)	31	65	(1)
	Méditerranée	(5)	28	66	(1)
Secteur d'activité	Agriculture	(6)	(30)	(64)	(0)
	Industrie	(1)	(38)	61	(0)
	Construction	(2)	(24)	72	(2)
	Commerce, Transport, Restauration	(6)	(26)	68	(1)
	Services aux entreprises	(2)	(27)	71	(1)
	Services aux particuliers	(2)	(26)	72	(1)
Ensemble des établissements		3	27	69	(1)

Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 75% des établissements 200 salariés et plus estiment que la localisation de leur établissement n'est en rien affectée par les conditions de logement des salariés

Tableau 31 – Votre établissement a-t-il changé de localisation au cours des 5 dernières années ? (en%)

		Oui	Non	Nsp
Taille de l'établissement	1 à 9 salariés	10	90	(0)
	10 à 199 salariés	13	87	(0)
	200 salariés et plus	13	87	(0)
Région (ZEAT)	Région parisienne	17	83	(0)
	Bassin parisien	(4)	95	(1)
	Nord	(19)	81	(0)
	Est	(5)	95	(0)
	Ouest	(7)	93	(0)
	Sud-ouest	(7)	93	(0)
	Centre-est	(15)	85	(0)
	Méditerranée	(10)	90	(0)
Secteur d'activité	Agriculture	(0)	(100)	(0)
	Industrie	(3)	97	(0)
	Construction	(15)	85	(0)
	Commerce, Transport, Restauration	8	91	(1)
	Services aux entreprises	12	88	(0)
	Services aux particuliers	14	86	(0)
Ensemble des établissements		10	90	(0)

Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 17% des établissements de la région parisienne ont changé de localisation au cours des cinq dernières années.

Tableau 32 – Votre établissement va-t-il changer de localisation au cours des 5 prochaines années ? (en %)

		Oui, c'est sûr	Oui, c'est probable	Non, probablement pas	Non, certainement pas	Nsp
Taille de l'établissement	1 à 9 salariés	(5)	9	19	65	(3)
	10 à 199 salariés	(5)	(5)	19	66	(5)
	200 salariés et plus	(5)	(5)	21	65	(4)
Région (ZEAT)	Région parisienne	(3)	(9)	22	60	(7)
	Bassin parisien	(3)	(6)	13	77	(2)
	Nord	(1)	(11)	(26)	58	(4)
	Est	(1)	(15)	(13)	67	(4)
	Ouest	(8)	(5)	20	67	(0)
	Sud-ouest	(5)	(5)	(18)	69	(4)
	Centre-est	(6)	(9)	29	55	(0)
Méditerranée	(8)	(8)	16	64	(4)	
Secteur d'activité	Agriculture	(0)	(5)	(19)	(76)	(0)
	Industrie	(0)	(6)	22	67	(5)
	Construction	(4)	(11)	(23)	59	(4)
	Commerce, Transport, Restauration	(5)	(3)	19	69	(4)
	Services aux entreprises	(9)	13	17	58	(3)
	Services aux particuliers	(4)	(10)	19	66	(2)
Ensemble des établissements		5	8	19	65	(3)

Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 3% des établissements de la région parisienne envisagent de façon certaine de changer de localisation au cours des cinq dernières années.

Tableau 33 – La direction de votre établissement considère-t-elle que la question du logement des salariés est importante ? (% de réponses « très » et « assez » importante)

Très importante	12
Assez importante	45
Pas très importante	22
Pas du tout importante	18
Ne sait pas	3
Ensemble des établissements	100

Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : Pour 12% des directions d'établissements la question du logement est très importante.

Tableau 34 – Au cours des 12 derniers mois, certains de vos salariés ont-ils bénéficié des aides suivantes mises en œuvre par Action Logement ? (en%)

		Recours à au moins un dispositif Action logement	Un prêt à l'acquisition ou à la construction	Une offre de logement locatif	Une avance (Avance Loca-Pass)	Une aide à un salarié en mobilité	Une aide à un salarié en difficulté	Une garantie du risque locatif (Garantie Loca-Pass/GRL)
Taille de l'établissement	1 à 9 salariés	20	11	8	(6)	(4)	(4)	(3)
	10 à 199 salariés	47	27	26	22	11	14	12
	200 salariés et plus	82	61	69	60	42	31	37
Région (ZEAT)	Région parisienne	24	8	12	8	4	8	5
	Bassin parisien	26	17	14	9	4	5	3
	Nord	24	(6)	(15)	(7)	(2)	(3)	(6)
	Est	20	13	(7)	9	(3)	(2)	(6)
	Ouest	20	15	9	6	6	6	3
	Sud-ouest	32	18	11	8	(8)	(6)	(7)
	Centre-est	30	16	13	15	15	11	7
	Méditerranée	28	16	15	8	3	5	(4)
Secteur d'activité	Agriculture	(9)	(0)	(5)	(9)	(0)	(5)	(0)
	Industrie	28	18	17	9	5	6	6
	Construction	24	17	(10)	(3)	(4)	(5)	(2)
	Com., Transp., Restau.	31	16	13	12	7	8	8
	Services aux entreprises	27	13	14	11	9	7	5
	Services aux particuliers	21	12	9	6	3	5	4
Type d'entreprise	Multi-établissements	44	24	24	21	13	10	12
	Mono-établissement	19	10	8	5	3	5	3
Statut d'occupation des locaux	Propriétaire	29	18	17	12	6	6	6
	Locataire	24	12	10	7	6	7	4
Changement de localisation	A changé de localisation au cours des 5 dernières années	29	10	17	11	9	12	6
	Va changer de localisation au cours des 5 prochaines années	24	15	12	9	9	(4)	(5)
	Pas de changement	25	15	11	9	5	6	5
Ensemble des établissements		25	14	12	9	6	6	5

Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture 82% des établissements de plus de 200 salariés ont des salariés qui ont bénéficié d'un dispositif d'Action Logement au cours des douze derniers mois.

Tableau 35 – Connaissez-vous les différents outils de programmation permettant d'aménager l'habitat dans les zones urbaines et zones rurales ? On parle de PLH (programme local d'habitat) et de PLU (plan local d'urbanisme)

		Oui, vous connaissez très bien	Oui, vous connaissez assez bien	Non, vous ne connaissez pas très bien	Non, vous ne connaissez pas du tout	Nsp
Taille de l'établissement	1 à 9 salariés	(5)	19	26	49	(1)
	10 à 199 salariés	(4)	19	30	46	(0)
	200 salariés et plus	(4)	16	31	48	(1)
Région (ZEAT)	Région parisienne	(4)	13	22	61	(0)
	Bassin parisien	(4)	28	23	43	(2)
	Nord	(7)	(13)	(28)	51	(0)
	Est	(7)	(14)	25	55	(0)
	Ouest	(7)	17	32	43	(0)
	Sud-ouest	(5)	23	25	47	(0)
	Centre-est	(8)	21	32	37	(1)
	Méditerranée	(3)	17	28	52	(0)
Secteur d'activité	Agriculture	(0)	(25)	(31)	(44)	(0)
	Industrie	(6)	(16)	20	58	(0)
	Construction	(4)	(25)	28	43	(0)
	Commerce, Transport, Restauration	(4)	13	27	55	(1)
	Services aux entreprises	(8)	16	30	47	(0)
	Services aux particuliers	(6)	27	24	42	(1)
Ensemble des établissements		5	19	27	49	(1)

Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 61% des établissements de région parisienne ne connaissent pas du tout le PLH et PLU.

Tableau 36 – Selon vous, les collectivités territoriales et les élus locaux peuvent-ils aider les entreprises à résoudre les problèmes de logement des salariés ? (en %)

		Oui	Non	Nsp
Taille de l'établissement	1 à 9 salariés	73	21	(5)
	10 à 199 salariés	73	20	7
	200 salariés et plus	80	15	(4)
Région (ZEAT)	Région parisienne	72	23	(5)
	Bassin parisien	66	24	(10)
	Nord	73	(22)	(4)
	Est	67	(27)	(7)
	Ouest	75	21	(4)
	Sud-ouest	78	(17)	(6)
	Centre-est	75	21	(5)
	Méditerranée	79	17	(4)
Secteur d'activité	Agriculture	(74)	(26)	(0)
	Industrie	75	20	(5)
	Construction	84	(12)	(4)
	Commerce, Transport, Restauration	72	21	(6)
	Services aux entreprises	71	21	(7)
	Services aux particuliers	70	24	(5)
Ensemble des établissements		73	21	6

Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 80% des établissements de 200 salariés ou plus pensent que les collectivités territoriales et les élus locaux peuvent les aider à résoudre les problèmes de logement des salariés.

Tableau 37 - Pensez-vous que les entreprises devraient être associées à l'élaboration du programme local de l'habitat ou du plan local d'urbanisme afin de mieux prendre en compte les besoins en logement des salariés ? (en %)

		Oui	Non	Nsp
Taille de l'établissement	1 à 9 salariés	69	26	(5)
	10 à 199 salariés	68	26	6
	200 salariés et plus	69	23	9
Région (ZEAT)	Région parisienne	70	23	(7)
	Bassin parisien	55	39	(6)
	Nord	70	(26)	(4)
	Est	67	31	(2)
	Ouest	68	31	(1)
	Sud-ouest	74	21	(4)
	Centre-est	73	19	(8)
	Méditerranée	75	17	(7)
Secteur d'activité	Agriculture	(75)	(25)	(0)
	Industrie	63	36	(1)
	Construction	72	(23)	(5)
	Commerce, Transport, Restauration	65	27	(7)
	Services aux entreprises	67	27	(6)
	Services aux particuliers	74	21	6
Ensemble des établissements		69	26	5

Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011.

Lecture : 69% des établissements de 200 salariés ou plus pensent que les collectivités territoriales et les élus locaux peuvent les aider à résoudre les problèmes de logement des salariés.

Le tableau suivant présente les résultats détaillés d'une régression logistique permettant d'évaluer les effets propres des caractéristiques des établissements sur les anticipations, « toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire en neutralisant les effets croisés liés à la taille de l'établissement, à son secteur d'activité, à sa localisation géographique, à la part de cadres dans la structure.

Nous rapportons dans nos tableaux « l'odds ratio » ainsi que son seuil de significativité. Les odds ratio signalés en gras sont significatifs au seuil de 5%. Lorsque que le résultat n'est pas significatif, il est mentionné par le symbole *N.S.* La régression logistique est une technique qui suppose le choix pour chaque variable explicative, d'une modalité de référence par rapport à la laquelle se situeront toutes les autres. La modalité choisie comme référence est signalée par la mention *Réf.* dans les tableaux suivants.

Tableau 38. Effet de différentes variables sur l'anticipation d'une dégradation des conditions de logement des salariés.

		Anticipe une dégradation des conditions de logement dans les années à venir	
		significativité	Odd ratio
Taille de l'établissement	200 salariés et plus	NS	1,1
	1 à 9 salariés	***	0,7
	10 à 199 salariés	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Région Zeat	Région parisienne	***	1,1
	Bassin parisien	***	0,6
	Nord	***	0,6
	Est	***	0,9
	Méditerranée	***	2,6
	Sud-ouest	***	0,8
	Centre-est	***	1,5
Ouest	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	
Secteur d'activité	Agriculture	NS	1,1
	Industrie	***	0,8
	Construction	***	1,6
	Commerce, Transport, Restauration	***	1,6
	Services aux entreprises	***	1,3
	Services aux particuliers	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Part de cadres dans l'établissement	Supérieur à 10%	***	1,1
	Inférieure à 10%	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Difficultés de logement des salariés	Les salariés ont des difficultés de logement	***	14,4
	Les salariés n'ont pas de difficultés de logement	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>

Source : CRÉDOC, Enquête sur le logement des salariés, décembre 2011

Seuil de significativité : khi 2 significatif au seuil de 1 pour 1000 : ***, khi 2 significatif au seuil de 1 pour 100 : **, khi 2 significatif au seuil de 5 pour 100 : *, non significatif : NS, modalité de référence *Réf.*

Lecture : Les dirigeants des établissements dans le secteur de la construction ont 1,6 fois plus de risques d'anticiper une dégradation des conditions de logement des salariés, par rapport aux établissements qui se trouvent dans le secteur des services aux particuliers.

Annexe 3 : Questionnaire

A Taille de l'établissement (en nombre de salariés présents au 31/07/2011) ? QUOTA

/ / / / / / / salariés

B Taille de l'entreprise (en nombre de salariés présents au 31/07/2011) ?

/ / / / / / / salariés

C S'agit-il d'une entreprise mono-établissement ou multi-établissements ?

- . Mono-établissement 1
- . Multi-établissements 2

D Secteur d'activité ? QUOTA

- . Agriculture 1
- . Industrie 2
- . Construction 3
- . Commerce - Transports - Hébergement - Restauration
..... 4
- . Services aux entreprises 5
- . Services aux particuliers 6

E Code commune INSEE de l'établissement ? QUOTA SUR LA REGION (ZEAT)

/ / / / / / /

F S'agit-il d'une entreprise publique ou privée ?

- . Publique 1
- . Privée 2

Bonjour, je suis xxxxxxxxxxxx, du CREDOC. Nous réalisons actuellement une étude auprès des dirigeants d'entreprise sur le logement des salariés, pour savoir de quelle manière le logement des salariés est pris en compte dans la gestion du personnel.

Enquêteur : si l'enquêté déclare que ces questions sont traitées au siège de l'entreprise et non dans l'établissement contacté, insister sur le fait que c'est l'avis de l'établissement au niveau local qui nous intéresse, et non celui de l'entreprise au niveau global.

Q1 Quelle fonction exercez-vous au sein de votre établissement ?

(noter mot à mot)

/ _____ /

Q2 Dans votre établissement, quelle est approximativement la proportion de cadres parmi l'ensemble des salariés ?

- . Moins de 10% 1
- . De 10 à 30% 2
- . De plus de 30 à 50% 3
- . Plus de 50% 4
- . *Ne sait pas* 5

Q3 Votre entreprise est-elle propriétaire ou locataire des locaux que vous utilisez pour votre activité ?

- . Propriétaire..... 1
- . Locataire 2
- . *Ne sait pas* 3

Q4 Votre établissement a-t-il changé de localisation au cours des 5 dernières années ?

- . Oui 1
- . Non 2
- . *Ne sait pas* 3

Q5 Votre établissement va-t-il changer de localisation au cours des 5 prochaines années ?

(Enumérez – Une seule réponse)

- . Oui, c'est sûr 1
- . Oui, c'est probable..... 2
- . Non, probablement pas 3
- . Non, certainement pas 4
- . Ne sait pas 5

Q6 Dites-moi si les critères suivants sont importants dans le choix de localisation de votre établissement :

(Citez un à un - une réponse par ligne)

	Oui	Non	Nsp
. La proximité avec les clients ou les fournisseurs ?.....	1	2	3
. Le temps de transport des salariés pour aller de leur domicile à leur travail ?	1	2	3
. Le temps de transport des dirigeants pour aller de leur domicile à leur travail ?.....	1	2	3
. La proximité avec les moyens de transport (infrastructures, transports en commun...) ?	1	2	3
. Le coût des locaux ?	1	2	3
. L'offre de logements pour les salariés à proximité de l'établissement ?	1	2	3

Q7 Au-delà de la question des rémunérations, les sujets suivants font-ils partie de la réflexion de votre établissement en termes de gestion des ressources humaines ?

(Citez un à un - une réponse par ligne)

	Oui	Non	Nsp
. La mutuelle santé de vos salariés ?.....	1	2	3
. La formation des salariés ?	1	2	3
. Les conditions de logement de vos salariés ?	1	2	3
. Les compléments de retraite de vos salariés ?	1	2	3
. Les possibilités d'épargne salariale ?	1	2	3

Q8 Avez-vous le sentiment que certains salariés de votre établissement ont des difficultés à se loger ?

- . Oui 1
- . Non 2
- . *Ne sait pas* 3

[si Q8=1]

Q9 Selon vous, les difficultés de logement concernent-elles tous les salariés ou seulement certaines catégories ?

(Une seule réponse)

- . Tous vos salariés 1
- . Seulement certaines catégories de salariés 2
- . *Ne sait pas* 3

[Si Q9=2]

Q10 A quelle catégorie de salariés pensez-vous en particulier ?

(Citez un à un - une réponse par ligne)

- . Aux familles monoparentales ?
- . Aux familles ayant besoin de grands logements ?
- . Aux salariés intérimaires, aux travailleurs saisonniers ?
- . Aux jeunes salariés ?
- . Aux salariés à haut potentiel ?

	Oui	Non	Nsp
. Aux familles monoparentales ?	1	2	3
. Aux familles ayant besoin de grands logements ?	1	2	3
. Aux salariés intérimaires, aux travailleurs saisonniers ?	1	2	3
. Aux jeunes salariés ?	1	2	3
. Aux salariés à haut potentiel ?	1	2	3

[Si Q8=1]

Q11 Selon vous, quelle proportion de vos salariés ont des difficultés à se loger ?

(recueillir un nombre entre 0 et 100, l'unité est le pourcentage)

- . / _____ /
- . *Ne sait pas* 9999

[Si Q8=1]

Q12 Diriez-vous que les difficultés de logement de vos salariés ont empiré par rapport à il y a cinq ans ?

- . Oui 1
- . Non 2
- . *Ne sait pas* 3

[A tous]

Q13 Pensez-vous que les conditions de logement de vos salariés vont devenir plus difficiles dans les années à venir ?

- . Oui 1
- . Non 2
- . *Ne sait pas* 3

Q14 Avez-vous le sentiment que certains de vos salariés habitent trop loin de l'endroit où ils travaillent ?

- . Oui 1
- . Non 2
- . *Ne sait pas* 3

[Si Q14=1]

Q15 Diriez-vous que ces situations d'éloignement sont plus nombreuses qu'il y a cinq ans ?

- . Oui 1
- . Non 2
- . *Ne sait pas* 3

[A tous, sauf item d)]

Q16 Est-ce que les difficultés de logement que peuvent rencontrer vos salariés...

(Citez un à un - une réponse par ligne)

. Compliquent le recrutement ?

. Sont évoquées lors des négociations salariales ? ..

. Compliquent la mobilité interne des salariés ?

[Si ent>50] . Sont évoquées par le comité d'entreprise ?

. Affectent le climat social de l'établissement ?

. Nuisent à la productivité des salariés concernés ?

Oui	Non	Nsp
1	2	3
1	2	3
1	2	3
1	2	3
1	2	3
1	2	3

Q17 La direction de votre établissement considère-t-elle que la question du logement des salariés est...

(Enumérez - Une seule réponse)

. Très importante 1

. Assez importante..... 2

. Pas très importante 3

. Pas du tout importante..... 4

. Ne sait pas 5

[Si Q17=1 ou 2]

Q18 Pour quelle raison PRINCIPALE la question du logement des salariés est importante pour votre établissement ?

(Enumérez - Une seule réponse)

. Le logement est un frein à la mobilité de vos salariés.. 1

. Le logement est un frein pour le recrutement de vos salariés 2

. C'est un moyen de fidéliser vos salariés..... 3

. C'est pour le bien-être des salariés 4

. Autre raison, précisez / _____/ 5

. Ne sait pas 6

Q19 D'une façon générale, diriez-vous que les conditions de logement des salariés de votre établissement ...

(Enumérez – Une seule réponse)

- . Vous incitent à changer de localisation 1
- . Vous incitent à rester dans la localisation actuelle 2
- . N'affectent en rien la localisation 3
- . *Ne sait pas* 4

Q20 A-t-il déjà été envisagé de changer la localisation de votre établissement pour faciliter les conditions de logement des salariés ?

(Enumérez – Une seule réponse)

- . Oui, et cette option a été étudiée très sérieusement .. 1
- . Oui, mais cette option n'a pas fait l'objet d'une étude approfondie 2
- . Non 3
- . *Ne sait pas* 4

A tous]

Action Logement est l'actuelle dénomination de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction, instaurée en 1953 pour les entreprises du secteur privé non agricole. On parle parfois du 1% logement ou du 1% patronal.

Q21 Au cours des douze derniers mois, certains de vos salariés ont-ils bénéficié des aides SUIVANTES mises en œuvre par Action Logement ?

(Citez un à un - une réponse par ligne)

	Oui	Non	Nsp
. Une offre de logement locatif ?.....	1	2	3
. Une avance (Avance Loca-Pass) ?	1	2	3
. Une garantie du risque locatif (Garantie Loca-Pass/GRL) ?	1	2	3
. Un prêt à l'acquisition ou à la construction ?	1	2	3
. Une aide à un salarié en difficulté ?	1	2	3
. Une aide à un salarié en mobilité (Pass Mobilité, Mobili-Pass, Mobili-Jeune ...) ?	1	2	3

Q22 A propos des différents types d'aides mis en œuvre par Action Logement, dites-moi si vous les trouvez utile ou pas utile ?

(Citez un à un - une réponse par ligne)

	Utile	Pas utile	Nsp
. Les offres de logement locatif	1	2	3
. Une avance (Avance Loca-Pass) ?	1	2	3
. Une garantie du risque locatif (Garantie Loca-Pass/GRL) ?	1	2	3
. Les prêts à l'acquisition ou à la construction	1	2	3
. Les aides aux salariés en difficulté	1	2	3
. Les aides à la mobilité	1	2	3

Q23 La direction de votre établissement est-elle satisfaite des actions mises en œuvre par Action logement ?

(Enumérez – Une seule réponse)

- . Oui, très satisfaite 1
- . Oui, assez satisfaite 2
- . Non, pas très satisfaite..... 3
- . Non, pas du tout satisfaite 4
- . *Ne sait pas* 5

Q24 Les salariés de votre établissement sont-ils satisfaits des actions mises en œuvre par Action logement ?

(Enumérez – Une seule réponse)

- . Oui, très satisfaits 1
- . Oui, assez satisfaits 2
- . Non, pas très satisfaits 3
- . Non, pas du tout satisfaits 4
- . *Ne sait pas* 5

Q25 Votre établissement (ou votre entreprise) a-t-elle une politique d'aide aux salariés en matière de logement ?

- . Oui 1
- . Non 2
- . *Ne sait pas* 3

Q26 Afin d'aider les salariés qui rencontrent des difficultés de logement, votre établissement (ou votre entreprise) leur a-t-il proposé, au cours des douze derniers mois, et en dehors des services offerts par Action logement :

(Citez un à un - une réponse par ligne)

	Oui	Non	Nsp
. Une mise à disposition de logements dont votre établissement serait propriétaires ?	1	2	3
. Une mise à disposition de documents et d'informations sur le logement et sur les aides possibles ?	1	2	3
. Des aides financières directes aux salariés pour des questions liées au logement ?	1	2	3
. Une assistance sociale directe aux salariés pour les questions liées au logement ?	1	2	3
. Une autre aide dans le domaine du logement, en dehors des services du 1% logement (Action Logement) ?	1	2	3

[Si Q8=1 et si (Q26a=2 et Q26b=2 et Q26c=2 et Q26d=2 et Q26e=2)]

Q27 Pourquoi rien n'a été mis en œuvre afin d'aider les salariés qui rencontrent des difficultés de logement ?

(Enumérez - Une seule réponse)

- . Vous pensez que ce n'est pas votre rôle 1
- . Vous n'avez pas de moyens pour ça 2
- . Vous ne savez pas comment faire 3
- . Le problème du logement ne se pose pas dans votre établissement 4
- . Ne sait pas 5

[A tous]

Q28 Selon vous, les collectivités territoriales et les élus locaux peuvent-ils aider les entreprises à résoudre les problèmes de logement rencontrés par leurs salariés ?

(Enumérez - Une seule réponse)

- . Oui 1
- . Non 2
- . Ne sait pas 3

Q29 Connaissez-vous les différents outils de programmation permettant d'aménager l'habitat dans les zones urbaines et zones rurales ? On parle de PLH (programme local de l'habitat) et de PLU (plan local d'urbanisme).

(Enumérez - Une seule réponse)

- . Oui, vous connaissez très bien ces outils 1
- . Oui, vous les connaissez assez bien 2
- . Non, vous ne les connaissez pas très bien..... 3
- . Non, vous ne les connaissez pas du tout..... 4
- . Ne sait pas 5

Q30 Pensez-vous que les entreprises devraient être associées à l'élaboration du programme local de l'habitat ou du plan local d'urbanisme afin de mieux prendre en compte les besoins en logement des salariés ?

(Une seule réponse)

- . Oui 1
- . Non 2
- . Ne sait pas 3

[Si Q30=1]

Q31 Est-ce que votre établissement serait prêt à s'investir pour la préparation d'un programme local de l'habitat ou d'un plan local d'urbanisme ?

(Une seule réponse)

- | | |
|----------------------|---|
| . Oui | 1 |
| . Non | 2 |
| . <i>Ne sait pas</i> | 3 |